

René Rizzardo

et l'invention de l'Observatoire des politiques culturelles

1988-2002

Pierre Moulinier



Comité d'histoire
du ministère de la culture

OBSERVATOIRE
DES
POLITIQUES
CULTURELLES

René Rizzardo
et l'invention
de l'Observatoire
des politiques culturelles

1988-2002

René Rizzardo

et l'invention
de l'Observatoire
des politiques culturelles

1988-2002

Pierre Moulinier



Comité d'histoire
du ministère de la culture

OBSERVATOIRE
DES
POLITIQUES
CULTURELLES

2011

© Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 2011.

ISBN 978-2-11-128146-2

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou les reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.



Photographie publiée par *Le Dauphiné libéré*
à l'occasion du décès de René Rizzardo.
En arrière-plan, le musée de Grenoble.
(D.R. Philippe Gonnet)

Sommaire

Avant-propos	9
Préface	11
Aux origines de l'Observatoire des politiques culturelles	17
Le SER et le CFNA	18
La naissance de l'Observatoire	21
La nature et les objectifs de l'Observatoire	25
Fonctionnement de l'OPC	27
L'équipe	29
Moyens et locaux	29
Le conseil scientifique	30
Les partenaires	31
Objectifs et activités de l'Observatoire	32
Les activités de l'Observatoire	35
Études et évaluations	35
Conclusion	59

Annexes	61
Sélection d'éditoriaux de René Rizzardo dans la revue <i>L'Observatoire des politiques culturelles</i>	61
Études et publications de l'Observatoire des politiques culturelles (1989-2002)	65
Table des matières	93

Avant-propos

À l'occasion de la première des « Rencontres Girard-Rizzardo », le Comité d'histoire du ministère de la Culture et de la Communication a souhaité publier la présente brochure qui doit être considérée comme la première pierre d'un édifice à construire. Dans la longue histoire qui sera celle de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), nous n'avons retenu que la période de sa création – notamment ce qui a conduit le ministère et plusieurs instances régionales à vouloir créer un tel organisme – puis l'essor des dix premières années sous l'impulsion militante et clairvoyante de René Rizzardo.

Ce texte a une histoire : il s'inscrivait à l'origine dans l'important chantier du Comité d'histoire qui a permis la publication de l'ouvrage *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*¹, en raison du rôle essentiel joué par l'Observatoire des politiques culturelles et de son premier directeur dans le développement du dialogue entre l'État et les collectivités locales.

René Rizzardo, sollicité, accepta quatre entretiens « d'archives orales² », ce qui nous a permis de recueillir le cheminement qui le conduisit à imaginer avec Augustin Girard cet « Observatoire » puis à en assurer la responsabilité. Parallèlement nous avons demandé à Pierre Moulinier – témoin de la création et des premières années – de commencer à consulter les archives pour fixer les grands axes de l'action de l'OPC.

Tout cela devait dans notre esprit contribuer à « l'histoire du partenariat entre l'État et les collectivités territoriales » que nous avons entreprise.

1. Philippe Poirrier et René Rizzardo (sous la dir. de), *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Comité d'histoire, coll. « Travaux et documents » n° 26, 2009 (diffusion La Documentation française).

2. Entretiens avec Marie-Ange Rauch en 2007 et 2008.

Au moment où nous achevions l'ouvrage qui rend compte de cette grande aventure, j'ai demandé à René de relire le texte de Pierre Moulinier. Il l'a revu, amendé en plusieurs points et nous a dit : « Il faudra approfondir tout cela. »

Si nous avons pris la décision de publier aujourd'hui – à l'occasion de l'hommage qui sera rendu le 1^{er} décembre 2011 à René Rizzardo et Augustin Girard – ce premier regard sur une aventure qui est le résultat de leur initiative commune, c'est que nous espérons et souhaitons que cela incite des historiens-chercheurs à se pencher sur l'histoire de cet organisme indépendant – proche autant de l'administration que des milieux professionnels – qui, sous la magnifique impulsion de son directeur, a contribué à structurer le dialogue entre l'État et les collectivités territoriales, agents essentiels d'une politique publique de la culture. Pour accompagner cette première histoire, il nous a semblé utile de proposer en annexe une sélection des éditoriaux que René rédigeait pour *L'Observatoire*. Ces textes illustrent sa réflexion toujours au service de l'action.

Geneviève GENTIL



Préface

de Robert ABIRACHED*

Au lendemain de la Libération, chacun s'accordait sur la nécessité urgente de refonder la République socialement, économiquement, mais aussi – ce qui pouvait passer pour une préoccupation nouvelle – culturellement. Il ne s'agissait pas seulement de soustraire les arts, le théâtre ou la musique à la dictature de l'argent et à une centralisation qui faisait de Paris le nombril de la France : l'ambition était plutôt de modifier les donnes radicalement, en tenant compte enfin de l'existence et de la pertinence d'une culture vécue qui appartenait aux gens, dans leurs villes et leurs villages, et sur laquelle devait se greffer naturellement l'accès aux trésors du patrimoine et aux productions de l'art.

À cette tâche exaltante et difficile, s'étaient préparés pendant la guerre de nombreux intellectuels et artistes, mais aussi syndicalistes, jeunes cadres ou sportifs, en s'appuyant d'abord sur « Jeune France », puis, la Libération venue, sur des associations comme Peuple et culture, Travail et culture, Économie et humanisme, etc. En un mot comme en cent, il apparaissait alors qu'on pouvait penser la politique comme un travail de transformation du monde, beaucoup plus que comme un levier de pouvoir, au service de la collectivité.

Cet exorde, me dira-t-on, n'a rien d'original et que vient-il faire ici au moment de présenter le parcours de René Rizzardo ? C'est pourtant dans ce moment si particulier de l'histoire, où tant de choses paraissaient possibles et, par voie de conséquence, nécessaires, que René est venu au monde. C'est dans cet univers, à la fois si proche de nous et si lointain, qu'il s'est construit, qu'il a forgé son caractère et défini son idéal. Proche ? Parce que les utopies levées alors demeurent présentes à notre horizon et que nous sommes constamment invités à secouer nos nostalgies pour

* Président de l'Observatoire des politiques culturelles de 1991 à 2001.

définir des objectifs et des combats pour notre temps. Mais ce qui garde le monde d'hier à distance de nous, c'est que la société, la famille, la cité y étaient tenues par une forte armature morale et civique, qui définissait des principes de jugement et des bases de comportement communs à tous. René confiait volontiers qu'il avait formé sa pensée et fait ses premiers pas d'enfant, puis d'adolescent, aussi bien sous la houlette du curé que de l'instituteur et du maire communiste de son village, qui lui ont, chacun à sa manière, enseigné les mêmes valeurs qui gouvernaient elles-mêmes la vie de sa famille engagée de longue date à gauche et établie à Varcès, dans le Dauphiné à dix kilomètres de Grenoble. Né en 1942, il a eu un parcours qui s'est déroulé pour ainsi dire naturellement.

Dès l'enfance, il est lesté de trois commandements auxquels il obéira jusqu'à son dernier souffle : le devoir de solidarité qui nous rend autrui fraternel, la pratique de la tolérance qui permet aux hommes de vivre et de progresser ensemble, le sens de la justice, qui est l'autre nom du respect des autres. Tel est le socle de son éducation, qui est conçue comme le premier degré d'un accomplissement : il se projette immédiatement en avant, mais il ne court pas à l'aveuglette. Très jeune, il avance guidé par des choix aussi délibérés que rationnels, car il a également appris qu'avant d'agir, il faut se former et qu'avant de combattre, il convient de se forger des armes que seul peut fournir un savoir à acquérir pas à pas, sur le terrain.

Il est intéressant, pour le connaître un peu mieux et pour l'arracher à une exemplarité trop parfaite, de suivre les étapes de son travail sur lui-même, inséparable de sa vie professionnelle et civique.

En 1960, il a dix-huit ans. Il crée la MJC de son village, et il y fait, dit-il, « l'apprentissage de l'encadrement ». Un peu plus tard, il épouse la fiancée qu'il avait choisie à l'âge de cinq ans, et il milite dans divers mouvements de jeunesse, dont la JOC puis à Peuple et culture, où il reçoit en plusieurs années une formation sur le terrain, en consonance avec les techniques et les méthodes de l'éducation populaire, très vivace à l'époque et particulièrement active dans le Dauphiné (où il a très probablement croisé Gabriel Cousin, Jacques Lecoq, Gabriel Monnet, ses aînés de presque vingt ans).

Vient ensuite l'engagement à la politique, pratiqué au jour le jour, très près des gens. Il rejoint en 1965, à l'appel du maire, le conseil municipal de sa commune, adhère au PSU, fait des études courtes de technicien papeterier, découvre l'action syndicale dès son premier poste. En 1965, toujours, Hubert Dubedout devient maire de Grenoble, et son équipe, ouverte vers

l'extérieur, ne manque pas de remarquer bientôt ce jeune homme mince et droit, qui habite bien son corps, au sourire tranquille, et qui est en train d'élargir ses centres d'intérêt dans l'entourage de Didier Béraud, directeur de la Maison de la culture, et en s'initiant à l'art. En 1971, il rejoint Bernard Gilman comme conseiller délégué à la jeunesse et aux quartiers : ce garçon de vingt-neuf ans, qui n'appartient à aucun appareil, trouve ainsi au conseil municipal deux mentors dont l'influence est décisive à ce moment crucial de sa vie d'homme, Bernard Gilman et Jean Verlhac, adjoint à l'urbanisme.

1977, enfin, marque son entrée définitive en politique : il remplace Bernard Gilman comme adjoint aux affaires culturelles, quelque temps après avoir été initié par lui aux négociations avec le ministère. Il a 42 ans. Il est au service d'une aventure collective comme il les a toujours aimées, et il va bientôt pouvoir entamer son dernier et novateur combat, au service d'objectifs ambitieux qu'il va bientôt précisément définir.

Cette dernière étape, il va l'aborder, puis la franchir victorieusement, sous l'égide d'Augustin Girard, responsable du Service des études et recherches du ministère de la Culture, devenu par la suite Département des études et de la prospective. Augustin Girard, qui avait fondé rue de Valois cet instrument d'enquête et d'analyse destiné à fournir aux décideurs de quoi nourrir et orienter leur action, avait acquis la certitude que, puisque la décentralisation était désormais inscrite à l'ordre du jour de toute politique culturelle, il importait de projeter vers l'extérieur l'influence de son service et de pousser à la mise en pratique des résultats qu'il obtenait : il fallait donc fonder une instance indépendante capable d'étendre le champ de réception de ses analyses et de ses conseils pour répondre aux besoins et aux sollicitations qui n'allaient pas tarder à se manifester. Rizzardo lui apparut assez rapidement comme l'une des rares personnalités susceptibles de mener à bien ce défi : il avait comme atouts pour réussir, à la fois la compétence, le sérieux et la passion, sans compter une sensibilité artistique qui s'affinait de jour en jour et par-dessus tout une liberté de pensée et une exigence de rigueur rarement associées. Cet homme était certes l'antithèse absolue d'un bureaucrate, mais il avait chevillé au corps le sens de l'intérêt général, un désintéressement absolu et le sang-froid indispensable pour gagner les batailles.

René Rizzardo, de son côté, comprit immédiatement l'importance des enjeux que lui indiquait Girard, qui fut le dernier guide qu'il allait se

choisir, parce qu'il le savait capable d'anticiper sur l'avenir avec une simplicité et une authenticité inentamées, qui le rendaient si proche de lui, le provincial, le montagnard. La décentralisation, pour Rizzardo, devait être l'affaire essentielle de tous les responsables de la culture dans le dernier quart du siècle, tout en sachant que cette tâche demandait de fines qualités de connaissance et d'expertise à appliquer aux territoires, qu'on traitait si fréquemment avec des complaisances et des accommodements dangereux, pour ne pas dire risibles. Il était urgent de rendre enfin opérationnelle – c'est-à-dire traduire dans les esprits et dans les faits – cette demande, demeurée longtemps ambiguë, de démocratie culturelle. Aucun laisser-aller, aucun copinage, aucun arrivisme n'étaient acceptables dans le programme qu'il fallait définir, mais du respect, de l'attention, le recours critique aux acquis du savoir élaboré par les chercheurs de l'université, le souci de ménager aux arts des liens avec des publics nouveaux. Il faudrait donc apprendre à allier formation ininterrompue et observation experte de la réalité des choses telles qu'elles étaient, sans se substituer jamais aux instances publiques.

Ce qu'avait appris aussi René Rizzardo à partir de son installation à Grenoble, puis à la Villeneuve, c'est que la culture était un élément capital de la construction des personnalités et qu'elle était appelée par là même à la diversification et au pluralisme dans les lieux où elle s'inscrivait, loin des élites autosuffisantes et donneuses de leçons. Il fallait également la mettre à l'abri des coups d'éclat, des effets d'annonce, et des simulacres de la séduction, tout aussi soigneusement que des népotismes et des trémolos des artistes eux-mêmes. L'indépendance de l'Observatoire des politiques culturelles, fondé en 1989 sous l'œil attentif et avec le soutien discret d'Augustin Girard, allait permettre de garder les distances nécessaires avec le pouvoir (sans que celui-ci, alors, cherchât à s'y opposer). Rizzardo mena le nouvel organisme avec autant de douceur que de fermeté, aidé en cela par son goût du travail en équipe et de la réflexion collégiale, par son autorité naturelle, attentif enfin à préparer l'avenir en formant un petit nombre de collaborateurs qui sauraient, le moment venu, reprendre la bannière de l'Observatoire, et relever les nouveaux défis qu'il aurait à rencontrer. Car René avait dès le début décidé qu'il prendrait sa retraite à l'âge statutaire : cela aussi était un article de sa morale.

La suite de l'histoire, on la verra consignée dans les pages qui suivent et où l'on voit par degrés s'imposer les deux caractères essentiels que Rizzardo voulait donner au travail accompli dans la maison : la nécessité de

« restituer » publiquement les résultats des études menées, puis l'impératif de faire entrer l'évaluation dans les mœurs : cette pratique, courageusement négligée et qui devrait être présente à tous les échelons du pouvoir, lui paraissait être seule de nature à donner sens, légitimité et impulsion à l'action publique. Tout au long de cette aventure, dans laquelle j'ai eu l'honneur de l'accompagner pendant une dizaine d'années, René Rizzardo est ainsi demeuré d'une fidélité absolue à ses convictions, sans jamais y mettre le moindre grain d'arrogance et en évitant avec une admirable sûreté d'être prisonnier de la lettre d'un quelconque code sacré. S'il fallait désigner des héros pour notre temps et qu'on me donnât le pouvoir d'en nommer un, je mettrais au premier rang Rizzardo le pur, le modeste, l'amoureux du monde et de la vie, l'inébranlable et le tendre... À la croisée des chemins où nous sommes arrivés, devant les menaces qui s'esquissent benoîtement ou avec violence autour de nous, assaillis que nous sommes du soir au matin par tant et tant de bruits, de niaiseries et de bavardages, il est nécessaire de s'accrocher à quelques fondamentaux, comme on dit au rugby pour redresser le jeu : ceux qu'il nous faut sont ceux-là mêmes que nous désignent la vie et l'œuvre de René Rizzardo.



Les idées qui ont présidé à la création de l'OPC en l'année du bicentenaire de la Révolution française et de la chute du mur de Berlin (janvier 1989) remontent à plus d'une dizaine d'années. Dans ses entretiens en 2007 dans le cadre des archives orales du Comité d'histoire du ministère de la Culture, entretiens qui ont enrichi nombre des analyses du présent texte, René Rizzardo évoque en particulier les initiatives du Service des études et recherches (SER) du ministère et celles, plus tard, du Conseil de l'Europe. C'est le début d'un processus que l'on peut caractériser par deux termes fondamentaux : la territorialisation des politiques culturelles et le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales.*

* Entretiens des 25 avril, 31 mai, 31 juillet, 19 octobre, 27 novembre 2007 avec Marie-Ange Rauch, consultables au Comité d'histoire du ministère de la Culture, 3, rue de Valois, 75001 Paris.

Aux origines de l'Observatoire des politiques culturelles

Les années 1970 sont marquées dans le domaine culturel par le passage de la tutelle de l'État sur les collectivités locales à la coopération entre collectivités publiques. La culture devient alors un enjeu, un atout et un outil de développement local : les interventions de la Datar, les dispositifs territoriaux tels que les contrats de pays, les contrats de villes moyennes, le lancement des villes nouvelles, le fonds d'intervention culturelle (FIC), les politiques d'animation locales, les chartes culturelles de Michel Guy contribuent à la mise en place et à l'intensification d'un dialogue et d'une coopération entre des parties engagées vers le même objectif de développement dans lequel les affaires culturelles jouent un rôle croissant.

Cette montée en ligne des collectivités locales, renforcée en France par les élections municipales de 1977, est sensible au niveau européen : en 1978, le Conseil de l'Europe et le Service des études et recherches du ministère de la Culture organisent à Lyon un colloque « Villes et culture » qui préfigure le programme – ayant le même intitulé – commencé en 1983 par le même Conseil de l'Europe. Dès avant la création de l'OPC, René Rizzardo est engagé en 1983, en tant qu'expert, dans le projet « Culture et régions » du Conseil de l'Europe destiné à favoriser la coopération culturelle entre les régions d'Europe et à favoriser les échanges sur leurs projets culturels et les formations mises en œuvre. C'est déjà à la fin des années 1970 que le SER engageait ses premiers travaux sur les dépenses culturelles des collectivités locales. Il avait organisé entre 1964 et 1970 avec Jean Vilar les rencontres d'Avignon sur les politiques culturelles des villes. On peut aussi citer les innovations culturelles introduites par les élus dans certaines villes telles que Grenoble ou Rennes ainsi que le rôle moteur de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains autour de Dominique Taddéi¹.

1. Philippe Poirrier et René Rizzardo (sous la dir. de), *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Comité d'histoire, coll. « Travaux et documents » n° 26, 2009 (diffusion La Documentation française)

Le SER et le CFNA

La décennie 1980 constitue un tournant, non seulement en raison de l'intronisation de Jack Lang comme ministre de la Culture et du doublement de son budget, mais parce que le ministère se dote d'une administration capable de gérer avec autorité les politiques transversales et les relations avec les collectivités territoriales, la direction du Développement culturel (DDC) confiée à Dominique Wallon. C'est le début des conventions de développement culturel avec les communes, les départements et les régions, des contrats de plan État-région, le renforcement des Drac et de la déconcentration, l'affirmation des régions comme collectivités territoriales à part entière. Le SER est rattaché à la DDC et reçoit des moyens importants pour développer ses activités : il accentue son rôle d'analyseur de la décentralisation culturelle à travers des travaux sur les conventions de développement culturel, sur le rôle culturel des collectivités territoriales, sur les partenariats financiers de l'État et des collectivités territoriales (étude des « financements croisés » dans plusieurs régions menée par René Rizzardo et Pierre Moulinier) ; citons aussi, en 1985, la commande à Mario d'Angelo d'une étude portant sur « Douze villes et le changement culturel » destinée à analyser l'impact des conventions

de développement culturel sur la politique culturelle de villes importantes du point de vue culturel. Un séminaire de restitution des résultats de l'étude est organisé à Avignon avec les villes enquêtées. En 1986, le SER engage une évaluation des politiques culturelles à Annecy et à Rennes. Deux journées d'études nationales sont organisées sur ce thème en décembre 1987 à Annecy.

En 1987, le SER, devenu le Département des études et de la prospective (DEP), commande à certains organismes d'études de nouveaux travaux sur le rôle culturel des collectivités territoriales : sur les



départements (Jacqueline Mengin, FORS), sur les régions (Institut de management public). Il mène par ailleurs tous les quatre ans l'étude sur les dépenses culturelles des collectivités territoriales, engagée pour la première fois sur l'année 1978 et qui a fait longtemps référence. Ajoutons une étude sur les directions des affaires culturelles des villes et les besoins de formation des responsables administratifs culturels des villes menée en collaboration avec le Centre de formation des personnels communaux (CFPC) et commandée à Erhardt Friedberg et Philippe Urfalino du Centre d'analyse, de formation et d'intervention (CAFI).

Mais le chantier qui sera à l'origine de l'idée même d'un organisme extérieur, « indépendant » selon la volonté d'Augustin Girard, est celui lancé en 1986 sur la question des financements croisés et du partenariat entre les collectivités publiques (État et collectivités territoriales). Des études coordonnées par les Drac sur la coopération des collectivités publiques sont suivies de journées d'étude avec les collectivités et la Drac : en Basse-Normandie, avec le département du Calvados et cinq communes ; en Champagne-Ardenne avec les quatre départements de la région et huit communes ; en Aquitaine avec deux départements (Gironde et Landes) et quatre communes. Un rapport de synthèse des trois rencontres, rédigé en 1987, a donné lieu à un séminaire de restitution. Les 25 et 26 mai 1988 ont lieu à l'ENSSIB de Villeurbanne les journées d'étude sur la coopération des collectivités publiques pour le financement et la mise en œuvre de l'action en faveur du spectacle vivant, étude menée dans la région Rhône-Alpes. Ces travaux, portés par les Drac et très suivis par les représentants de collectivités territoriales, font l'objet d'un séminaire pour établir des conclusions et des propositions les 21 et 22 juin 1988, réunissant le DEP, Jacques Charpillon, sous-directeur de l'environnement culturel (SDEC), les Drac concernées (Aquitaine, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Lorraine, Basse-Normandie), les représentants des collectivités territoriales, des chercheurs et d'autres personnalités (Jean-François Pin, du CNFPT, Pierre Jacquier, responsable de l'évaluation de la politique culturelle d'Annecy). Les études de financements croisés se poursuivront après la création de l'OPC : le thème des enseignements artistiques est abordé en Midi-Pyrénées et fait l'objet d'une rencontre à Toulouse les 18 et 19 avril 1989, celui du patrimoine en Poitou-Charentes en juin 1990.

Par ailleurs, les compétences d'ancien élu à la culture de René Rizzardo sont utilisées en 1984 par Dominique Wallon, qui le charge de deux rapports, l'un sur la formation des professionnels de la culture, l'autre sur les relations entre les Drac et les rectorats dans cinq régions pilotes. Parallèlement est créé en 1984 en Avignon à l'initiative de Bernard Faivre d'Arcier le Centre national

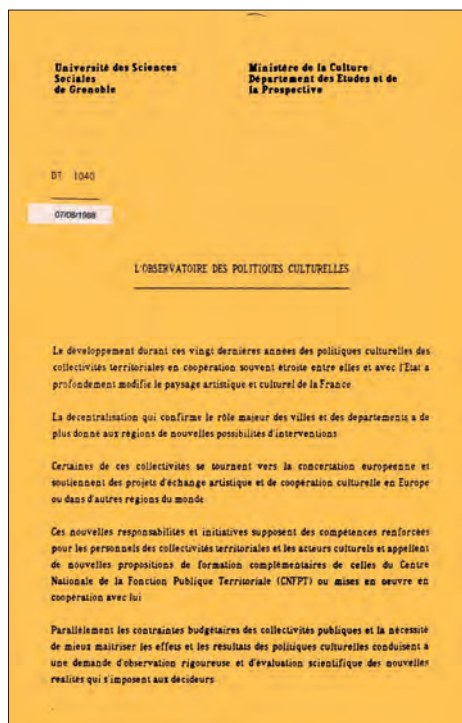


de formation d'Avignon (CFNA) qui va être dirigé par Bernard Gilman, lui aussi ancien élu à la culture de Grenoble et auquel René Rizzardo participera. Le CFNA est une association destinée à accueillir, non des étudiants, mais des professionnels. Financé par le ministère de la Culture, il accueille trois promotions pour une formation continue diplômante jusqu'en 1987. René Rizzardo est recruté par le CFNA pour participer à la formation sur la base d'un projet qui ne verra jamais le jour, mais qui aurait pu jouer le rôle de l'OPC. Il s'agissait de former les directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales. Une liaison étant opérée avec l'institut d'études politiques de Grenoble et le DESS qu'il propose, le CFNA accueille en formation des professionnels culturels en reconversion. La décision de former les cadres culturels des collectivités territoriales est concrétisée dès l'installation de l'OPC à Grenoble avec l'appui de l'IEP, de

l'université Pierre-Mendès-France (UPMF), du Centre national de la fonction publique territoriale. Le SER de son côté engage avec le CFNA des travaux sous le titre « Observatoire de la décentralisation », travaux qui offriront des matériaux au futur OPC. En 1987, le CFNA est supprimé à l'instigation du secrétaire d'État à la Culture Philippe de Villiers. L'ancienne association créée par les établissements d'action culturelle, l'ATAC (Association technique pour l'action culturelle), qui formait les animateurs des maisons de la culture et des centres d'action culturelle, est alors transformée, à la disparition du CFNA, en Association nationale pour la formation et l'information artistique et culturelle (ANFIAC), dont la présidence est confiée à Paul Puaux et la direction à Michel Simonot. René Rizzardo a observé dans ses entretiens que si le CFNA avait poursuivi sa route, l'OPC n'aurait pas été créé.

La naissance de l'Observatoire

Le concepteur de l'Observatoire est essentiellement le chef du SER-DEP, Augustin Girard : c'est lui qui a lancé les études sur les dépenses culturelles des collectivités publiques depuis 1978, sur les financements croisés, sur les douze villes, etc. En 1987, Augustin Girard demande à René Rizzardo de rédiger un projet de centre d'études sur les politiques culturelles territoriales². Sur cette base, Augustin Girard commence à réunir les futurs partenaires avec l'aide de René Rizzardo. Il obtient l'appui du nouveau directeur de l'administration générale et de l'environnement culturel (DAGEC), Jean-Ludovic Silicani, et de sa sous-direction de l'environnement culturel (SDEC) : placée sous l'autorité de François de Banès Gardonne, celle-ci a recueilli une partie de l'héritage de la DDC. René Rizzardo obtient l'accord de l'université des sciences sociales Pierre-Mendès-France de Grenoble, qui accepte d'être membre fondateur, et ceux de la région Rhône-Alpes et de la ville de Grenoble.



Quand Jack Lang redevient en 1988 ministre de la Culture, Jacques Renard, son directeur adjoint de cabinet, appuie fortement l'idée de la création de l'OPC. Durant l'année 1988, de nombreuses réunions permettent d'en dessiner les contours. La formation des cadres culturels territoriaux est préfigurée par une réunion DEP-université des sciences sociales Grenoble-II le 25 février 1988 à Grenoble sur « L'observatoire et la formation en cours d'emploi des

2. À la fin de son mandat de directeur en 1985, Dominique Wallon avait lancé l'idée d'une agence de développement culturel qui épousait en partie cette idée. Un rapport avait été commandé à Emmanuel Wallon. Ce projet échouera par manque d'enthousiasme du cabinet de Jack Lang, en raison de la suppression de la DDC par François Léotard en 1986, mais également du fait du manque d'engagement de l'Association des maires de France.

cadres territoriaux ». Le 29 février, une note du DEP (DTI 620) intitulée « L'observatoire des politiques culturelles territoriales et de la décentralisation » précise que le futur OPC sera « un partenaire privilégié du DEP pour assurer le suivi et l'analyse des politiques culturelles territoriales et accompagner la décentralisation ». Dans ce programme, la formation des cadres culturels est prévue, ainsi que les séminaires d'interprétation et de restitution d'études, les publications et les colloques. Une note de René Rizzardo du 25 avril 1988 précise les relations entre le DEP, l'université Grenoble-II et le CNFPT.

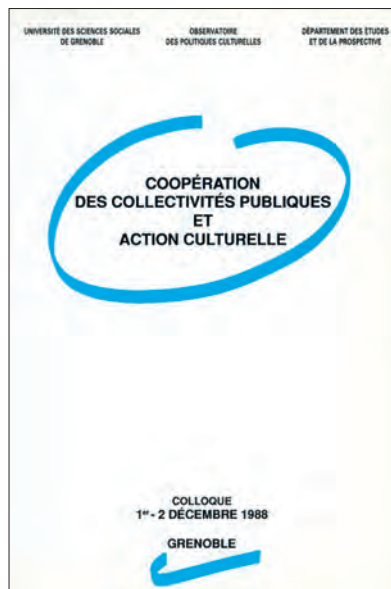
Des négociations financières sont entreprises au premier trimestre 1988 entre les futurs partenaires, la SDEC, la région Rhône-Alpes et notamment le président de sa commission culturelle Pierre Oudot et son directeur des affaires culturelles, Yves Gondran, la Drac Rhône-Alpes, la ville de Grenoble, et le CNFPT, en même temps que sont étudiés les statuts de l'association. Dès octobre 1988 est mise en place une « mission de préfiguration » tandis que le DEP met au point le projet d'observatoire.



Lettre d'Augustin Girard au président de la commission culturelle du conseil régional, Pierre Oudot.

Aux origines de l'Observatoire des politiques culturelles

Pour entériner sa création, préciser son rôle et engager ses partenaires, il est décidé d'organiser un colloque qui aura lieu à la fin de l'année sur le thème de la coopération en matière culturelle. Le colloque des 1^{er} et 2 décembre 1988, « Coopération des collectivités publiques et action culturelle », reçoit l'appui de l'université des sciences sociales de Grenoble, du CFPC et de plusieurs associations d'élus. La naissance de l'OPC donne lieu à trois articles de presse : *Lyon-Figaro* l'intitule « Le nouvel observatoire » (29 décembre 1988), *Le Monde Rhône-Alpes* « Un observatoire des politiques culturelles créé à Grenoble » (18 mars 1989) et *Le Dauphiné libéré* « Un observatoire des politiques culturelles à Grenoble » (8 février 1989).



Colloque fondateur de l'Observatoire des politiques culturelles
« Coopération des collectivités publiques et action culturelle », Grenoble, 1^{er} et 2 décembre 1988.



La nature et les objectifs de l'Observatoire

La mise en place de l'association est décidée durant le colloque où se tient une première réunion des fondateurs. Dès janvier 1989, le DEP et l'université de Grenoble-II expliquent dans une note de six pages ce qui motive la création de l'OPC : le « développement durant les vingt dernières années des politiques culturelles des collectivités territoriales en coopération souvent étroite entre elles et avec l'État », la « décentralisation qui confirme le rôle majeur des villes et des départements et [qui] a de plus donné aux régions de nouvelles possibilités d'intervention », la dimension européenne, la nécessité d'un rôle renforcé des personnels culturels territoriaux, la nécessité de maîtriser les « effets et les résultats des politiques culturelles » et celle de l'évaluation. Une nouvelle note de René Rizzardo de 1989 souligne que « les méthodes de l'Observatoire s'appuient sur une expérience, celle du DEP, et sur les compétences de l'UPMF de Grenoble en matière de recherches culturelles et de formations territoriales ».

La nature hybride de cette association, nationale, implantée en région, créée à l'initiative du ministère, se voulant une association indépendante, ne tarde pas à soulever quelques questions⁴. L'assemblée générale constitutive se tient le 7 février 1989 et donne lieu à une réaction critique du préfet de région Gilbert Carrière : dans une lettre du 31 mars 1989 au ministre de la Culture, il exprime son étonnement de voir se créer une « décentralisation d'un service du ministère ou tout au moins son prolongement direct, je veux dire, de celui du département des études et de la prospective », alors même que son directeur, René Rizzardo, lui a présenté cet organisme comme une association autonome. Il ajoute que « l'ambiguïté s'épaissit lorsqu'il est fait état d'une association nationale dont pratiquement tout le bureau et les trois quarts du conseil d'administration sont des personnalités de la région Rhône-Alpes » ; en outre, l'équilibre financier de l'OPC ne semble pas assuré ; enfin,

4. L'Observatoire est en effet présenté comme une « association *nationale* soutenue par le ministère de la Culture, l'USS de Grenoble, le conseil régional Rhône-Alpes, la ville de Grenoble et le conseil général de l'Isère ».

vu le caractère plus régional que national de l'association, il réclame la présence de deux représentants de la préfecture en plus du Drac Rhône-Alpes, ou alors qu'aucun représentant de l'État n'y siège.

Le préfet reconnaîtra cependant rapidement, après plusieurs échanges, que cet organisme ne constitue pas un démantèlement d'un service de l'État et justifiera la présence de la préfecture au conseil d'administration par l'intérêt qu'il porte à cet outil. L'assemblée générale extraordinaire du 5 juin en tient compte et ajoute un représentant de l'État supplémentaire (passage de cinq à six) au conseil d'administration. En réponse à la lettre du préfet Carrière, le président de l'OPC Maurice Fleuret répond que l'Observatoire est effectivement une association à vocation nationale et que « son implantation en région est motivée par la volonté de ses fondateurs de mettre l'Observatoire en prise avec les réalités territoriales. » Quant au choix de Grenoble, il est motivé notamment par la présence de l'université des sciences sociales : la

Rhône-

Pour assurer formation, information et documentation

Un Observatoire des politiques culturelles créé à Grenoble

Un Observatoire des politiques culturelles a été créé récemment à Grenoble. L'implantation dans cette ville d'un organisme qui souhaite rayonner sur l'ensemble du territoire national n'est pas le fruit du hasard. Bien placée au cœur d'une région riche en acteurs culturels, elle-même plutôt florissante sur le plan artistique, Grenoble avait déjà posé quelques jalons dans le domaine de l'observation des politiques culturelles par le biais de l'université. En effet, Grenoble-II (sciences sociales), initiatrice de ce projet avec le ministère de la culture, avait apporté une large contribution au travail du Centre national de formation d'Avignon (CNFA) et avait matérialisé cette collaboration en mettant son pied un DESS de directeur de projet culturel à l'Institut d'études politiques (IEP). Ce lien avec Avignon, doublé de l'expérience assez originale de l'université des sciences sociales dans le domaine des recherches et formations culturelles et territoriales et assorti d'une équipe active de chercheurs, ouvrait la route à cet observatoire tout en faisant de Grenoble son lieu d'accueil privilégié.

Outil très léger, l'observatoire (1) s'articule autour d'une équipe de quatre personnes dirigées par M. René Rizzardo, à qui ses années passées sous la municipalité Dubou-

dout en qualité d'adjoint aux affaires culturelles ont donné une solide expérience dans ce domaine. S'appuyant aussi sur le département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la culture, l'équipe de l'Observatoire dirigera son travail vers trois axes majeurs : information, formation et documentation. Cette triple orientation a pour but d'aider les personnels des collectivités territoriales et les acteurs culturels à mieux connaître et mieux maîtriser les diverses facettes de la vie culturelle. Un objectif doublement nécessaire : la décentralisation, d'une part, a sensiblement modifié le paysage artistique de l'Hexagone ; d'autre part, la perspective européenne a incité la région Rhône-Alpes à s'ouvrir sur de nouveaux partenaires et à signer une convention de collaboration avec la Catalogne, la Lombardie et le Bade-Wurtemberg.

Comment se traduiront de manière pratique « cette observation rigoureuse et cette évaluation scientifique » des politiques culturelles publiques, complémentaires de l'activité du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ? D'une part, l'aspect « information » sera concrétisé par des études menées par des équipes choisies ponctuellement pour leur compétence. Parallèlement, un

conseil scientifique placé sous la responsabilité de M. Guy Saez, chercheur à l'IEP, déterminera la faisabilité des travaux en cours, se chargera de fournir les équipes et enfin évaluera le travail. La « documentation », par ailleurs, s'appuiera tout particulièrement sur le Centre d'information et de documentation socio-culturel (CIDOSC) de Grenoble, déjà spécialisé sur la question des politiques culturelles. Enfin, la « formation » sera à deux niveaux. Dans le cadre d'un cycle de formation continue de deux ans, elle débouchera sur un DESS mis en œuvre par l'IEP de Grenoble. Plus court et plus flexible, elle proposera également des séries de rencontres, séminaires ou colloques.

L'Observatoire, malgré la réunion de toutes ces compétences, n'aura pas de pouvoir d'intervention véritable, mais se limitera à une fonction « modératrice et modulaire » par le biais de ses propositions. « La formation est un pouvoir », assure M. Rizzardo. Son poids sera-t-il suffisant auprès des acteurs culturels ?

R. V.

(1) Soutenu par la ville de Grenoble, le département de l'Isère, la région Rhône-Alpes et le ministère de la culture, l'Observatoire devrait bénéficier d'un budget de fonctionnement de 1 600 000 F environ.

note introductive à l'assemblée générale constitutive de l'OPC le relie aux « compétences de l'Université dans le domaine des recherches et formations culturelles et des formations territoriales, en raison aussi du rayonnement culturel de la ville et des autres collectivités de la région ». L'engagement de l'UPMF découle en effet, d'une part des travaux qu'a menés l'équipe de chercheurs du CERAT sur le politique et sur le territoire en général, sur les politiques culturelles et socioculturelles en particulier, et d'autre part de la formation des cadres culturels territoriaux qu'elle valide. Cette dialectique national/régional sera un thème récurrent de discussion au sein du conseil d'administration et l'on mettra fréquemment en évidence l'ampleur nationale et même internationale du partenariat et des travaux de l'OPC.

Un autre principe est rapidement adopté : l'Observatoire est chargé par convention d'une mission de service public et ne peut être assimilé à un bureau d'étude privé. En conséquence, tous les travaux donnent lieu à des publications (sous des formes variables) et sont du domaine public. Principe toujours accepté par les partenaires et par les commanditaires, comme la région Rhône-Alpes qui tissera avec l'Observatoire des liens particuliers qui perdurent. Cette décision fut prise lors d'un conseil d'administration tenu au Musée dauphinois, ce principe essentiel étant introduit par un représentant de l'IEP et fortement soutenu par Augustin Girard. Il permettra bien plus tard à l'organisme de conserver son statut particulier auprès de la direction départementale des impôts. Les choses sont moins simples aujourd'hui, les différentes lois de gestion des marchés publics imposant des appels d'offres.

Fonctionnement de l'OPC

L'assemblée générale constitutive du 7 février 1989 approuve les statuts, désigne les six membres associés, dont Maurice Fleuret, journaliste, ancien directeur de la Musique, qui devient le premier président de l'OPC. Après son décès, Robert Abirached lui succédera en juin 1990. Le projet de budget, la composition de l'assemblée générale et du conseil d'administration, la liste des partenaires futurs et des personnalités à associer, l'idée de créer un conseil scientifique sont esquissés lors de la première réunion du conseil d'administration. Celui-ci désigne les membres du bureau et le directeur, avant de se pencher sur le programme d'activités présenté par René Rizzardo et sur le projet de budget. Il décide aussi de créer un conseil scientifique dont la charge est confiée à Guy Saez et qui se compose de trois « collèges » : chercheurs, organismes soutenant la recherche et les études (UPMF de Grenoble, DEP, Plan urbain, CNFPT, PPSH Rhône-Alpes, Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme, SDEC) et experts, dont le Drac Rhône-Alpes.

CULTURE

INTERESSANT ■ Il va étudier et comparer les politiques culturelles menées par les régions

UN OBSERVATOIRE NATIONAL A GRENOBLE

Conformément à ce que nous annonçons le 3 février dernier, l'observatoire des politiques culturelles a été officiellement mis en place mardi à Grenoble. A vocation nationale et bénéficiant d'un cofinancement Eau-Région (il est inscrit dans le contrat de plan), l'observatoire aura une triple mission : étudier les politiques culturelles des régions françaises, fournir toute la documentation et l'information relatives à ces politiques culturelles, former enfin les personnels des collectivités locales. L'observatoire entend aussi fournir des conseils méthodologiques et intervenir en tant que conseil à l'évaluation à une époque où les collectivités locales s'interrogent toutes sur les contenus et les coûts de leurs politiques culturelles.

L'assemblée constitutive de mardi a porté Maurice Fleuret, journaliste et ancien directeur de la musique au ministère de la culture, à la présidence de cet observatoire. Les deux vice-présidents en sont Bernard Pouyet, Président de Grenoble II, une université qui a déjà



une longue expérience de la formation des fonctionnaires territoriaux, et Augustin Girard, directeur du département Etudes et Prospectives au Ministère de la Culture. Le directeur en est René Rizzardo, ancien adjoint à la culture dans les deux dernières municipalités Du-

bedout et aujourd'hui consultant à la direction du développement culturel et au conseil de l'Europe. Signale encore qu'un conseil scientifique viendra orienter et épauler le volet recherche de l'observatoire. Le responsable de ce conseil scientifique est Guy Saez.

A dater du 1er mars prochain, il sera possible de joindre l'observatoire au 16 rue Joseph Chanrion à Grenoble, Tel : 76-44-53-28.

F.C.

■ (Photo Patrick Roux)

Le Dauphiné libéré du 8 février 1989.

Le siège de l'OPC est fixé 16, rue Joseph-Chanrion à Grenoble dans des locaux mis à disposition gratuitement par la ville, qui met également à disposition son centre de documentation socioculturel et, assez rapidement, une documentaliste. Les statuts sont déposés à la préfecture de l'Isère le 21 février 1989 et paraissent au *JO « Associations »* du 23 mars 1989. L'assemblée générale comme le conseil d'administration sont composés de cinq – puis six, puis sept dès 1990 – représentants de l'État dont des directeurs régionaux (au titre du ministère chargé de la Culture), cinq représentants des collectivités territoriales, dont trois pour la région Rhône-Alpes, un pour le département de l'Isère, un pour la ville de Grenoble, deux représentants de l'UPMF et de l'IEP de Grenoble et six – puis sept – membres associés (élus, universitaires, puis des professionnels). L'article 5 précise que les membres sont, soit de droit, soit associés. En 1990, on y ajoute des membres actifs, à savoir « les collectivités territoriales qui utilisent les services de l'association ».

L'équipe

Une équipe de cinq personnes est d'abord prévue, mais au départ, l'OPC ne comporte en dehors du secrétariat que trois salariés, le directeur, une secrétaire et le responsable des formations. Cette équipe s'étoffe ensuite par la mise à disposition par la ville de Grenoble d'une documentaliste puis la création d'un poste de directeur des publications. En 1990, Jacques Perret, directeur de la bibliothèque départementale de prêt de la Drôme, est recruté pour assurer le suivi des études. En octobre 1992, après le départ de Marie-Pierre Bianchi qui assurait la documentation, Michèle Ferrier est recrutée comme secrétaire générale de l'OPC. Jean-Pierre Saez est rapidement nommé directeur des formations et met en œuvre la première promotion du DESS en cours d'emploi, destiné aux cadres culturels des collectivités territoriales. Cette première promotion réunit des responsables de haut niveau et donnera le ton à cette formation très prisée par la suite.

Moyens et locaux

L'OPC ne dispose pas comme un service universitaire de moyens d'études ou de recherche en dehors de ceux que lui offrent le DEP ou la région Rhône-Alpes. L'OPC espérera sans succès émarger au programme prioritaire des sciences humaines (PSSH) Rhône-Alpes, il est vrai axé sur la recherche. La ville de Grenoble offre à l'Observatoire ses locaux et une collaboration avec son centre de documentation, comme déjà évoqué. En juillet 1991, l'OPC s'installe dans les beaux locaux du 1, rue du Vieux-Temple, remis en état et mis à disposition gratuitement par la ville, locaux qui sont toujours son siège.

Pendant une dizaine d'années, le financement de l'OPC provenait essentiellement du ministère de la Culture et de la région Rhône-Alpes. Ces subventions étant constantes, l'Observatoire a bâti progressivement une économie faite de ressources propres (prestations de services, études, formations, de plus en plus nombreuses journées d'études), activités qui n'ont jamais pu être facturées à un coût suffisant, malgré les demandes expresses d'augmentations des tarifs réitérées par Augustin Girard. Dans son « archive orale », René Rizzardo remarque que les collectivités territoriales sont toujours plus disposées à financer des expertises en vue de monter des opérations concrètes plutôt que de la réflexion.

Le conseil scientifique

La présence du conseil scientifique a assuré à l'OPC, à ses débuts, une crédibilité auprès du monde de la recherche et du monde universitaire, et elle lui a aussi permis d'obtenir la collaboration de chercheurs reconnus. Le conseil scientifique tient sa première réunion le 18 septembre 1989. Selon Guy Saez qui l'anime, il est chargé de « conseiller l'observatoire sur les études à entreprendre, l'examen des conditions de faisabilité des propositions d'études et de recherches faites à l'OPC, une réflexion sur les "profils" des maîtres d'œuvre pour ces travaux, le suivi et l'évaluation de la qualité des travaux et de leur restitution ». Une fonction nouvelle s'ajoute en 1990, « l'établissement d'un réseau national, voire international, de personnes, chercheurs et acteurs, intéressés par les travaux sur les politiques culturelles ». Au cours de sa première réunion en septembre 1989, on souligne l'importance d'une discussion des résultats d'une étude avec le commanditaire avant publication, mais aussi l'intérêt de la diffusion aux chercheurs ou la « technologie de la restitution ». Les thèmes qui lui semblent prioritaires sont : l'action culturelle en milieu scolaire, le milieu rural, le problème des professions culturelles et de la gestion des carrières dans le domaine artistique, la déconcentration culturelle, les politiques culturelles régionales en Europe et l'action culturelle extérieure des collectivités territoriales, les pratiques et la demande culturelles, les réseaux de communication au niveau local. En 1990, s'y ajoutent la question de l'intercommunalité et celle du rapport universités-culture. Le conseil scientifique se demande en outre si l'OPC doit solliciter les souhaits des collectivités territoriales.

Lors de sa première réunion, ce conseil avait demandé de pouvoir disposer des textes et intentions des équipes de recherche en amont et décidé de désigner un de ses membres pour assurer le suivi de chaque étude. En 1990, il s'interroge sur le fait de savoir si l'OPC doit soumissionner aux appels d'offres, par exemple ceux du Plan urbain. La réponse est plutôt négative, mais cela ne doit pas empêcher l'OPC de diversifier les commanditaires, de susciter des travaux d'étude, d'être une force de proposition. Mais le problème de préférer les études à la recherche en sciences humaines est un point de friction entre le conseil d'administration et certains chercheurs du conseil scientifique. En février 1992, le bureau s'interroge sur le rôle de « suivi des études et recherches » du conseil scientifique, notant « un décalage entre le CS et le CA, le premier n'étant guère en mesure de s'associer utilement aux décisions effectuées par le second. Il y a décalage entre le temps rapide de la décision et le temps plus lent de l'accompagnement scientifique. Par ailleurs, l'évaluation des travaux, qui relèvent plus d'études que de recherches, s'avère difficile ».

Si le bureau ne rejoint pas la proposition d'Augustin Girard d'organiser un colloque de prospective deux fois par an et de dissoudre le conseil scientifique, on préfère alléger la fonction de suivi des études sur le mode universitaire sans se priver du regard critique *a posteriori* du conseil scientifique sur les travaux. Le bureau suivant du 7 octobre 1992 décide de substituer aux réunions habituelles du conseil scientifique un séminaire annuel de deux jours sur le bilan des travaux de l'OPC, où seraient invités les chercheurs concernés par les thèmes traités. René Rizzardo aurait souhaité que l'OPC constitue un réseau de chercheurs, ce qui n'a pu se faire qu'en partie. Ces discussions sur le rôle de l'OPC vis-à-vis des chercheurs renvoient également à la complémentarité avec le DEP. On notera que les séminaires annuels de chercheurs ont trouvé, des années plus tard, leur dimension européenne avec le premier colloque du vingtième anniversaire, en mai 2009, où sont mis en valeur les travaux d'une quarantaine de jeunes chercheurs européens.

Les partenaires

Dès le départ, les deux principaux partenaires de l'OPC sont le DEP et l'UPMF, avec l'IEP de Grenoble, sans compter les collectivités territoriales qui le soutiennent (région Rhône-Alpes et ville de Grenoble). Bien qu'association nationale, l'OPC assume pleinement son implantation dans la région Rhône-Alpes. À ce titre, il engage dès le départ des relations particulières et suivies avec le conseil régional, pour lequel il organise des études, des colloques, des journées d'étude, tout en assurant la formation des responsables culturels de la région. La ville de Grenoble lui offre des facilités de travail (local, documentation). Plus largement, l'Observatoire se donne deux catégories de partenaires privilégiés : les collectivités territoriales et les services de l'État, notamment les Drac. Au fil des années, comme on le verra, il nouera des liens avec des institutions très concernées par ses activités, en particulier la Datar, le Plan urbain, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), qui est évidemment très intéressé par la formation des cadres culturels territoriaux, mais aussi des associations de professionnels telles que l'ANRAT, Conservatoire de France, association nationale qui réunit les directeurs de conservatoires les plus innovants, l'Association nationale des centres chorégraphiques, l'Association nationale des directeurs d'écoles d'art, etc. Le ministère de la Culture dans ses composantes est diversement intéressé par les travaux de l'OPC : comme on le verra, si le département du développement et des formations devenu la DDAI, puis le DDAI, est très intégré dans le fonctionnement de l'OPC, les directions sectorielles sont plus distantes, certaines n'étant intéressées que sporadiquement et sur des événements particuliers :

la direction de la Musique sur les formations artistiques à la suite du rapport Rizzardo sur la décentralisation, ou la direction des Musées sur le problème de la gestion des musées, étude importante suivie de séminaires, dont est issue la première proposition d'établissement public local, puis plus tard, sur l'intercommunalité.

Dans le cadre des contrats de plan, certaines régions telles que Nord-Pas-de-Calais passent des conventions avec l'OPC. Plus tard ce seront l'Alsace, la Lorraine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, la Bourgogne qui feront appel à ses services, ainsi que l'Association des régions de France. Mais c'est avec la région Rhône-Alpes que les relations sont les plus permanentes.

Objectifs et activités de l'Observatoire

Avant le colloque fondateur de décembre 1988, une note de réflexion d'Augustin Girard avait fixé les objectifs du futur observatoire. Cette note, datée du 29 février 1988, déclare :

« Les travaux engagés dès 1989 pourraient être organisés autour des enjeux prioritaires suivants :

- contribuer à l'information et à la formation des responsables culturels territoriaux, autour des thèmes des politiques culturelles et des conditions de leur mise en œuvre ;
- offrir aux collectivités territoriales des outils de connaissance et d'analyse de leurs politiques culturelles, des moyens de comparaison nationale, des indicateurs sur l'évolution de leurs dépenses culturelles et sur la gestion de leurs équipements [par des études, monographies, évaluations, expériences significatives] ;
- poursuivre avec le DEP et les services du ministère de la Culture et de la Communication chargés de la décentralisation et de la déconcentration, avec l'appui des équipes de recherches spécialisées sur ce thème, l'analyse des responsabilités culturelles propres aux trois niveaux territoriaux, plus particulièrement celle du niveau régional et du champ de la coopération entre elles et avec l'État ;
- contribuer à l'étude du rôle joué par l'action culturelle dans le développement local et pour la constitution ou l'affirmation des identités territoriales ;
- offrir un cadre d'ouverture internationale à l'analyse des politiques culturelles territoriales et à la formation dans ce domaine, dans notamment deux directions : l'Europe d'une part, le rôle de la culture dans le développement d'autre part, répondant ainsi à la demande d'organisations internationales de coopération : le Conseil de l'Europe, l'Unesco et la Communauté européenne ;
- constituer à terme une banque d'informations sur les politiques culturelles territoriales. »

Un an après, dans le texte introductif à la première assemblée générale de janvier 1989, l'OPC est ainsi défini : « observatoire, et non bureau d'études, ce nouvel outil n'entend pas se substituer aux organismes publics ou privés existant dans ce domaine et qui répondent notamment à des commandes spécifiques des collectivités territoriales ». Plus forum et organe de soutien à la mise en œuvre des politiques culturelles qu'observatoire à but statistique, « il entend favoriser [...] l'action des structures culturelles des collectivités territoriales, des organismes de formation, des bureaux d'études, par la circulation de l'information, la formation, la rencontre entre les partenaires, la mise à disposition de données rassemblées dans un même lieu et utilisables par des méthodes adaptées ». La note souligne à ce titre l'importance des directions régionales des affaires culturelles. Elle ajoute : « Partenaire des équipes de recherche spécialisées dans le secteur culturel, l'observatoire se propose de contribuer à la valorisation des études et recherches par des rencontres, des séminaires, des colloques. » Enfin, l'OPC « vise à favoriser l'information et la sensibilisation des acteurs culturels (artistes, professionnels, associations) sur les réalités et les modalités des politiques culturelles des collectivités territoriales et de celles de l'État au niveau régional ». Une note de René Rizzardo de 1989 souligne trois objectifs « eux-mêmes au cœur des préoccupations des pouvoirs publics » pour les actions de l'OPC : élargissement des publics, évaluation, financement et gestion du secteur culturel. Il précise que les études pilotées par l'OPC sont destinées d'abord à « éclairer les pouvoirs publics sur les évolutions nécessaires, soit en matière de décentralisation, soit pour une meilleure adéquation entre l'offre culturelle et les réalités sociales et territoriales ». Il s'agit aussi de « faire connaître l'innovation culturelle », de « professionnaliser les cadres culturels territoriaux » et de ne pas oublier « l'ouverture européenne ».



Les activités de l'Observatoire

Études et évaluations

Dès le début de l'OPC, la méthodologie des études est précisée, notamment aux membres du conseil scientifique. Trois principes essentiels sont énoncés : premièrement, l'OPC n'est pas un organisme de recherche, ni un bureau d'études ou un service d'audit ou d'évaluation : il effectue sur demande ou de sa propre initiative des études relevant de ses problématiques propres ; deuxièmement, il se veut un intermédiaire entre le commanditaire et l'équipe (ou la personne) chargée de l'étude auxquels il explicite la commande et la méthodologie ; troisièmement, tous les travaux de l'Observatoire seront dans le domaine public, c'est-à-dire au minimum « restitués » au commanditaire et aux personnes enquêtées ou concernées par le thème de l'étude, et si possible publiés. Pour chaque étude, l'OPC travaille en amont avec les chercheurs sur leur positionnement. Chaque étude est précédée par la mise en place d'un comité de pilotage qui se réunit avant, pendant et après la mise en œuvre de l'étude. Une note méthodologique est rédigée. Le conseil d'administration du 13 novembre 1989 est saisi d'une note de René Rizzardo sur la « nature des missions et méthodes d'intervention de l'observatoire ». Le principal point soulevé est celui de la restitution des travaux de l'OPC, certains membres du CA craignant qu'une diffusion non maîtrisée gêne la prise de décision des collectivités territoriales concernées par une étude. En réponse, on fait remarquer que l'OPC n'aura pas à faire des audits, mais des travaux de valeur générale et qu'aucune restitution ne sera faite sans l'accord des commanditaires. Il s'agira donc de « restitutions négociées ». Ce n'est qu'après qu'une publication sera éventuellement effectuée.

Au départ, le cœur de cible des travaux de l'OPC est le rôle culturel des collectivités territoriales dans leur rapport avec les politiques publiques de l'État en la matière. Le thème de la décentralisation est donc central, de même que celui du rôle de la culture dans le développement local. Dans son entretien

avec Marie-Ange Rauch pour le Comité d'histoire du ministère, René Rizzardo cite ce qui semble les trois principaux thèmes de travail de l'OPC :

- l'aménagement du territoire, qu'il préfère appeler l'irrigation culturelle des territoires, et la décentralisation culturelle ;
- l'adaptation des institutions culturelles et la transformation des politiques culturelles dans le cadre de la décentralisation ;
- les coopérations culturelles internationales.

Il ajoute à la liste une thématique qui est aussi une méthodologie : l'évaluation des politiques culturelles.

L'évaluation



Dès sa naissance, l'OPC se fait le propagandiste de l'évaluation des politiques culturelles, à la fois par une réflexion sur ce thème et par une pratique active de l'évaluation. L'une des premières activités de l'OPC est un séminaire organisé par l'IEP de Grenoble et le CERAT intitulé « Recherche évaluation dans les politiques culturelles » les 13 et 14 juin 1989 au Musée dauphinois et qui associe le Plan urbain (devenu le PUCA) et le commissariat au Plan. En 1988, avant la naissance de l'OPC, l'évaluation de la politique culturelle d'Annecy avait fait l'objet d'un colloque à Annecy sur ce thème et il était alors envisagé d'y ajouter celle de la ville d'Angers. En 1988, une évaluation de la politique culturelle de Rennes est lancée avant même

la naissance de l'Observatoire. Par la suite, divers conseils en évaluation seront exercés par l'OPC (Saint-Omer, Valence, Martigues, Gif-sur-Yvette, département des Landes, etc.). Ces réflexions et cette pratique aboutissent à la petite plaquette rédigée par Pierre Moulinier, chargé d'études au DEP et secrétaire du conseil d'administration de l'OPC, *L'Évaluation au service des politiques culturelles locales*, publiée en 1994 à la Documentation française par l'OPC et

le DEP. René Rizzardo et Augustin Girard y signent une longue préface. En 1996, l'OPC organise pour le Conseil économique et social une rencontre nationale sur l'évaluation des politiques et des actions culturelles. En 1996, l'OPC rédige une note, « Orientations de la politique culturelle et artistique de la ville de Grenoble 1995-2001 », et en 1998, une étude sur le développement de l'agglomération toulousaine.

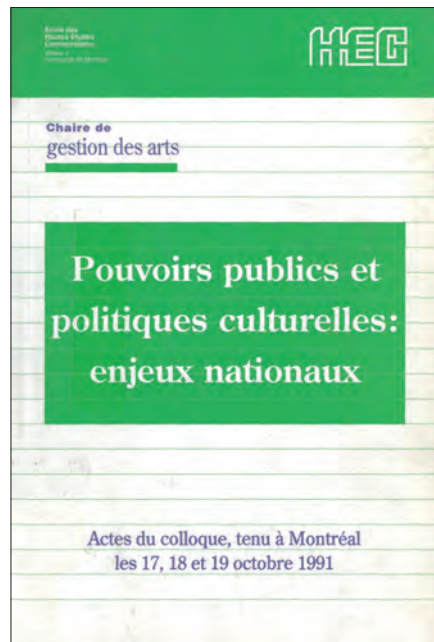
Pas d'évaluation de politique publique sans indicateurs et données statistiques. Si ce travail est propre au DEP, la mise en place de bases de données notamment au niveau régional intéresse l'OPC. Le 17 novembre 1992, celui-ci organise à la

demande du DEP et de la DDF une journée d'information sur les projets d'observatoires régionaux destinée aux Drac concernées, notamment l'Alsace, l'Aquitaine, l'Île-de-France, Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. En 2004, l'OPC publie les actes de journées d'études organisées avec la ville de Grenoble et la DDAT sur le thème « L'évaluation dans les politiques culturelles territoriales et l'observation culturelle en région : quelle articulation ? ». Cette publication fait suite au rapport d'un groupe de travail DDAT/DEP/ARTECA/Musique et danse en Poitou-Charentes/OPPES/OPC sur le thème « Observer la culture en région. Contribution du groupe de travail sur l'observation culturelle en région, novembre 2003 ».

Suite à l'évaluation de la politique socioculturelle de la ville de Rennes, un colloque est organisé à Rennes en 1992 sur « L'action socioculturelle et la ville » par le LARES, l'OPC et la ville de Rennes.

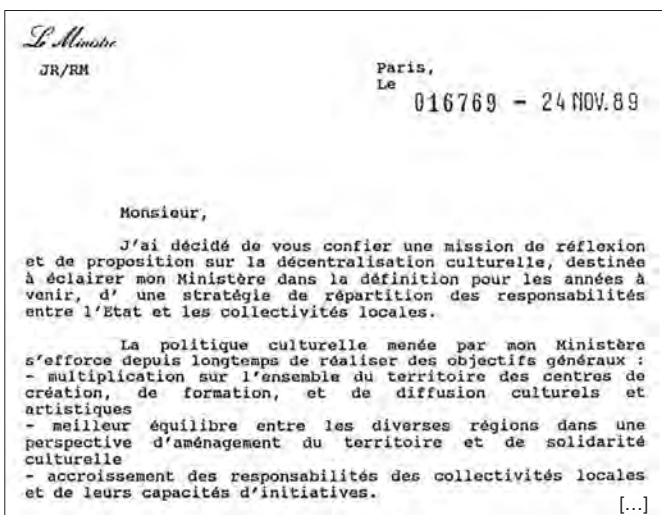
Éclairer le développement des politiques culturelles territoriales

Sur le premier point soulevé par René Rizzardo, le bilan de l'OPC est important. À travers des études et des séminaires, il a pris en compte la situation des différentes collectivités territoriales et ouvert le chantier de la réflexion sur la décentralisation culturelle.

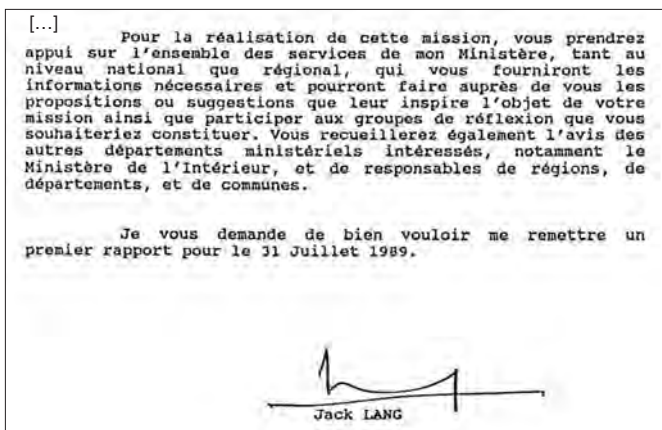


LA DÉCENTRALISATION CULTURELLE

En novembre 1989, alors que l'OPC achève sa première année d'existence, sur les instances de Jacques Renard, René Rizzardo est chargé par Jack Lang d'un rapport sur la décentralisation culturelle à titre personnel. Il obtient d'Augustin Girard l'assistance de Pierre Moulinier, chargé d'études au DEP. René Rizzardo consulte à ce titre de nombreuses personnes, élus, directeurs de l'administration centrale et des Drac, professionnels, etc. La publication de ce rapport en 1990 à la Documentation française sous le titre *la Décentralisation culturelle. Rapport au ministre de la Culture* incite la région Franche-



Extraits de la lettre de mission adressée par le ministre Jack Lang à René Rizzardo.



Comté à organiser dès 1991 avec l'OPC une série de colloques sur la décentralisation : le premier porte sur « Bilan et prospective en matière de décentralisation culturelle », le deuxième, en 1992, sur « Espaces culturels régionaux, échanges internationaux et réseaux culturels » ; celui de 1993 sur « Éducation, enseignements artistiques, pratiques culturelles : quels défis pour la décentralisation ? » Cette même année, l'OPC participe au colloque organisé au Conseil économique et social par l'association des Drac, la FNCC et l'Assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux. En 1992, René Rizzardo conseille la direction de la Musique et de la Danse dans ses négociations avec les collectivités territoriales. Il rédige une note sur « Les compétences des collectivités territoriales et l'enseignement musical ».

Dans le cadre du contrat de plan État-collectivité territoriale de Corse 1994-1998, l'OPC réalise en 1998 un bilan du transfert de certaines compétences culturelles à la collectivité territoriale de Corse. Ces compétences, inscrites dans la loi Joxe, seront analysées par des analyses budgétaires, des entretiens, mais également dans des séminaires réunissant des acteurs culturels, la collectivité territoriale et la Drac ; la préfecture de région est co-commanditaire du bilan qui sera publié en 2000 sous le titre *la Régionalisation de la politique culturelle en Corse*.



René Rizzardo au colloque de Franche-Comté en mai 1991.

LA RÉGION

Dès le début de l'année 1989, est institué le principe d'un programme d'études annuel au profit du conseil régional Rhône-Alpes. Parmi les premiers projets figurent trois thèmes qui seront effectivement mis à l'étude : action culturelle et réseau de villes en Rhône-Alpes, étude engagée en 1989 ; étude comparative des politiques culturelles et de la coopération des régions de Rhône-Alpes, Catalogne, Lombardie, Bade-Wurtemberg, confiée dès 1989 au CERAT ; l'enseignement musical en Rhône-Alpes. En 1989, l'OPC commande à la Fondation pour la recherche sociale (FORS) une étude sur huit sites rhônalpins qui paraît en 1990 sous le titre *Action culturelle et*

développement local dans la région Rhône-Alpes. En 1990, est envisagée la mise à l'étude d'une cartographie culturelle Rhône-Alpes en collaboration avec Reclus, l'Arsec et la Datar. À la demande de la direction du Théâtre et des Spectacles et de la Drac, une étude est réalisée en 1992 sur l'« Aménagement du territoire théâtral en Rhône-Alpes » sous la direction scientifique de Jean-Michel Guy, chargé d'études au DEP. En 1993, l'OPC est sollicité par le conseil régional Rhône-Alpes pour plusieurs études : sur le « Passeport culturel », sur la « Coopération culturelle France-Suisse romande », sur « Formations culturelles et emploi », cette dernière dans le cadre du contrat de plan État-région. L'étude sur les chèques-culture rejoint une préoccupation du DEP, qui lance en 1993-1994 une réflexion suivie au DEP par un administrateur civil en mobilité, M. Bouchant. En 2000 paraissent les résultats de l'étude sur le chèque-culture en Rhône-Alpes sous le titre *Perception et usages du chèque-culture en Rhône-Alpes*.

À la mi-1989, l'OPC est saisi d'une demande d'étude sur la politique culturelle de la région Bourgogne suivie en 1990 par une commande du Limousin.

LE DÉPARTEMENT

Le département apparaîtra progressivement dans les travaux de l'OPC. Toutefois, un séminaire organisé à Grenoble par le Musée dauphinois et l'OPC, précédé par une enquête auprès des conseils généraux, aboutit à un compte rendu intitulé *les Départements et la gestion du patrimoine : nouvelles missions, nouvelles structures, nouveaux réseaux* (1993). En juillet 1995, l'OPC publie une étude d'évaluation de la politique culturelle du département du Tarn (musique, patrimoine, lecture publique). Plus tard l'Assemblée des départements de France établira un partenariat avec l'OPC, notamment sur la lecture publique.

LA COMMUNE

En décembre 1990, l'OPC organise avec le DEP des journées d'étude sur les dépenses culturelles des villes. En novembre 1991, Pierre Moulinier suggère à l'OPC de lancer une enquête de conjoncture auprès d'un échantillon de villes de plus de 10 000 habitants, de départements et de régions afin de connaître par le biais d'un questionnaire les réalités vécues, les projets et les attentes de ces collectivités. Faute de moyens, ce projet n'aboutit pas. Au début de mai 1994, il est envisagé une rencontre des grandes villes sur le financement et la gestion des équipements culturels, la fonction de ces équipements dans leur région et sur les relations internationales des villes.

À la demande de l'association des petites villes de France, l'OPC organise dès 1989 une série de rencontres interrégionales en vue d'interroger ces collectivités sur leurs attentes et leurs préoccupations. En 1993, est mis en œuvre avec l'aide de la Datar et de l'Association des maires des petites villes (AMPVF) le projet d'organiser quatre journées de réflexion entre février 1994 et mai 1995 pour une cinquantaine d'élus sur des thèmes comme les équipements culturels, la professionnalisation ou les fonctionnements en réseau et l'intercommunalité. Ce travail aboutit à la publication en 1998 d'un ouvrage sur *l'Action culturelle des petites villes* qui veut être « un guide pratique à l'usage des maires, des adjoints aux affaires culturelles et des secrétaires généraux des petites villes ». Cette opération sera renouvelée quelques années plus tard.

Avec le CNFPT, le partenariat est engagé dès la création de l'OPC par un travail important sur le mode de gestion des équipements culturels des collectivités territoriales. C'est le service de recherche du CNFPT, en la personne de Jean-François Pin, qui engage ce partenariat. Il se poursuivra au moyen d'études, mais aussi de formations, de conférences comme celle organisée le 13 novembre 1995 à Fontainebleau sur « La culture, les enjeux urbains, l'aménagement du territoire ».

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET RÉSEAUX DE VILLES

En décembre 1991, l'OPC organise avec le DEP, la DDF, le Plan urbain et le CNFPT un séminaire de travail, réunissant des élus, des praticiens, des chercheurs et des responsables administratifs, qui se déroule à l'INJEP de Marly-le-Roi. Cette réunion débouche sur la publication en 1992 d'un ouvrage intitulé *Action culturelle et coopération intercommunale* (La Documentation française) sous la direction de Michel Gault. En 1993, l'OPC a demandé à l'association PEC-Isère une enquête sur le contenu culturel des structures intercommunales. Cette thématique qui prend forme avec les lois Pasqua et Chevènement devient une priorité



pour l'OPC, qui réalise en 1995-1997 à la demande de la DDF, de la Datar et de la DGCL (ministère de l'Intérieur) une étude portant sur dix établissements publics de coopération intercommunale et sur la dynamique associative existant à échelle intercommunale dans deux départements. Ce travail donne lieu à une note de l'OPC en 1996 intitulée « L'intercommunalité culturelle, bilan, enjeux, perspectives ». L'étude est publiée en 1997 sous le titre *Action culturelle et intercommunalité. Territoires et systèmes d'acteurs*.

Les réseaux de villes constituent un autre centre d'intérêt de l'Observatoire. En 1991, dans le prolongement du rapport Latarjet, *Culture et aménagement du territoire* (La Documentation française, juin 1992), la Datar lui commande une étude sur ce thème qui sera publiée en 1992. En 2002 paraît l'étude réalisée en 2001-2002 à la demande de la région Rhône-Alpes sur le thème *Réseau de villes et politique culturelle régionale*.

En 1998, l'OPC est chargé d'une étude sur le développement culturel de l'agglomération toulousaine. En 2000, l'OPC publie les résultats d'une étude de cas sur la *Mise en réseau des ressources culturelles de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet* qui est l'analyse de l'évolution du réseau de ressources culturelles de la ville de Castres créé en 1997. En 2001, est publiée à la Documentation française une étude sur l'intercommunalité culturelle en milieu urbain sous le titre *la Politique culturelle des agglomérations*. Enfin en 2003, l'OPC publie le résultat des travaux d'étude et d'observation menés pour la DDAT et la Datar sur *la Place de la culture dans la recomposition des territoires. Le cas des pays issus de la loi Voynet*.

MILIEU RURAL ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Dès sa création, l'OPC met la question du développement local à son ordre du jour : diverses études sont engagées telles que « Patrimoine et développement local » avec la Fédération des parcs naturels régionaux et l'Association nationale pour le développement local et les pays ; d'autres portent sur les cas de Thiers et Parthenay. On a cité plus haut l'étude réalisée sur ce thème par la FORs. Au milieu de l'année 1992, le conseil régional Rhône-Alpes commande une étude d'évaluation des contrats de développement culturel en milieu rural qui est confiée au CERAT. Cette étude est publiée en 1993 par l'OPC. La même année a vu paraître une étude pour la Datar : *la Place de la culture dans les systèmes urbains*. En 1994, la Datar commande à l'OPC une étude-action sur « Action culturelle et développement local ». En 1995, paraissent les actes d'une rencontre sur *la Culture et le développement des territoires*.

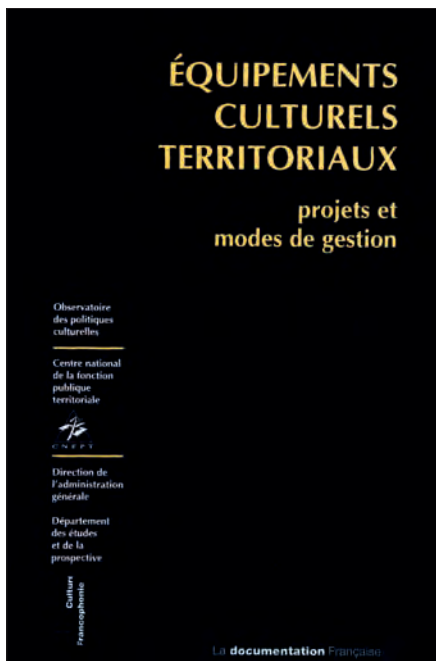
La réflexion amorcée en Rhône-Alpes se poursuit dans d'autres régions ou départements avec l'aide de la Datar (région Franche-Comté, département

du Lot-et-Garonne, de la Mayenne et du Pas-de-Calais). En 1995, paraît l'étude menée à la demande du département du Lot-et-Garonne et la Drac Midi-Pyrénées sous le titre *Action culturelle et développement local dans le département du Lot-et-Garonne*. En 1997, paraissent les résultats d'une étude menée en 1996-1997 par l'OPC à la demande de la mission du patrimoine ethnologique (direction du Patrimoine) sur *Évaluation de la demande en matière d'ethnologie appliquée au développement local*. Cette même année sont publiés les résultats d'une étude menée à la demande de la Drac et de la région Franche-Comté sur quatre études de cas de liens entre développement local et action culturelle. En 1998 paraissent les résultats d'une étude effectuée par l'OPC à la demande du département de l'Hérault et de la Drac Languedoc-Roussillon sous le titre *Action culturelle et développement local. Quatre territoires à la loupe dans le département de l'Hérault*. Citons enfin une étude de l'association Peuple et culture à la demande de l'ACORD sur la lecture publique en milieu rural.

On notera également, pour ce vaste chapitre sur l'aménagement culturel du territoire, que l'OPC est impliqué en 1998 dans des travaux commandés par la Datar et coordonnés, dans le grand Sud-Est, par le préfet de la région Rhône-Alpes, sur la coopération interrégionale en vue de favoriser l'émergence de grands territoires plus cohérents, notamment sur les questions culturelles. L'OPC anime des séminaires avec les Drac qui débouchent sur quelques initiatives concrètes.

Les personnels territoriaux et l'adaptation des politiques culturelles à la décentralisation

Le deuxième thème retenu par René Rizzardo est l'objet d'une forte demande des collectivités territoriales et est corrélé au besoin de formation des cadres culturels territoriaux. Les nouvelles responsabilités conférées aux collectivités par la décentralisation expliquent cette nécessité d'adaptation à la nouvelle donne des politiques culturelles. L'OPC y répond en lançant très rapidement une étude d'ordre juridique « relative aux perspectives de développement et à la gestion des équipements culturels municipaux » en coopération avec le DEP, la SDEC, le Crédit local de France et le CNFPT. Cette étude, « Faits et villes », est confiée au bureau d'études de la Caisse des dépôts. Il s'agit d'analyser les moyens de donner plus d'autonomie professionnelle, administrative et financière dans le cadre du service public. L'enquête est menée auprès de dix villes et de vingt-cinq établissements culturels et donne lieu à plusieurs séminaires d'étape. Un colloque national sur le thème « Statuts et modes de gestion des équipements culturels territoriaux » est organisé à Amiens les 21 et 22 janvier 1993. Certains membres du conseil d'administration regretteront



le 2 décembre 1992 une approche trop technique et pas suffisamment orientée sur le rôle culturel de l'État et des collectivités territoriales. Un ouvrage qui fusionne le compte rendu du colloque et le rapport d'étude sur l'enquête de « Faits et villes » établi par Jacqueline Domenach est publié en 1994 à la Documentation française sous le titre *Équipements culturels territoriaux. Projets et modes de gestion*. En 2003, l'OPC publie aux Presses universitaires de Grenoble *Modes de gestion des équipements culturels, le choix d'une structure juridique au service du projet territorial*, fruit de dix ans de réflexion sur ce thème.



La direction des Musées de France, qui prépare une loi sur les musées, est intéressée par cette réflexion et commande à l'OPC deux séminaires sur les modes de gestion des musées. En 1992, est lancée une étude cofinancée par la délégation au développement et aux formations et le CNFPT sur l'évolution des métiers et des missions des professionnels des musées territoriaux. À la fin de l'année 1992, le conseil d'administration lance l'idée d'un colloque international sur le thème « Partenariat, financement et projet de musée » à l'occasion de l'inauguration du futur musée des Beaux-Arts de Grenoble. Ce colloque organisé avec la DMF et la ville de Grenoble se tient les 27 et 28 janvier 1994 au musée de Grenoble sous le thème « Musées :

gérer autrement, financement, partenariat, ressources humaines ». Les actes paraissent en 1996 sous le titre *Musées : gérer autrement*, La Documentation française. Le 20 octobre 1997, l'OPC organise une journée d'étude sur le statut des établissements culturels. En 2002, l'OPC publie le résultat d'une étude commanditée par la DDAT et le CNFPT à la demande des associations nationales de directeurs des affaires culturelles et menée en 2001 auprès de cent vingt-six DAC sur le métier qu'ils exercent : *les Directeurs des affaires culturelles des villes*, OPC, 2002.

LES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

Elles ont constitué, dès l'origine, un axe essentiel de travail. En 1992, l'OPC organise avec l'UPMF, la DDF, mais également l'université Dauphine, un séminaire réunissant les universités ayant un cursus de formation d'administrateurs culturels. Ce séminaire, qui se tient le 2 juin 1992 et réunit les responsables de formations de niveau 3^e cycle d'une dizaine d'établissements (dix DESS et un master), traite essentiellement des débouchés professionnels des quelque 430 diplômés de nature différente existants et du marché de l'emploi qui reste très mal identifié. Il est souhaité que la future agence du théâtre envisagée par la DTS crée une bourse de l'offre, que soient entreprises des nomenclatures des métiers et qu'une seconde rencontre porte sur la pédagogie et les contenus. Un compte rendu est publié en 1993 sous le titre *Formation et emploi culturel. Les formations de 3^e cycle d'administrateurs culturels en question*. En 1993, l'OPC publie les résultats d'une étude, sur les procédures de développement social des quartiers, menée dans le cadre des stages de formation des DAC : *Rapport d'évaluation de la formation de directeurs d'affaires culturelles au développement social urbain*. En 1995 paraissent les résultats d'une étude commandée en 1994 par la Drac et le conseil régional Rhône-Alpes sur *Formations professionnalisantes dans le domaine culturel et artistique en Rhône-Alpes*.



*Les relations culturelles internationales,
en particulier comme responsabilité des collectivités territoriales*

Le troisième thème énoncé par René Rizzardo, malgré la forte volonté du directeur de l'OPC, ne prend pas l'ampleur espérée. L'une des raisons en est la réticence du ministère de la Culture à déléguer à d'autres les relations avec le ministère des Affaires étrangères. Par ailleurs, bien que l'Association française d'action artistique (AFAA), qui est le bras armé culturel du ministère des Affaires étrangères, ait instauré des conventions avec les collectivités territoriales, le Quai d'Orsay manifeste peu d'intérêt pour un partenariat avec ces dernières.

Les premières interventions de l'OPC dans le domaine international découlent des responsabilités exercées par René Rizzardo au sein du Conseil de l'Europe. Il est chargé à Brême du rapport final du programme « Villes et culture », auquel il a collaboré en rendant compte des multiples réunions organisées dans des villes européennes. Le programme, dit projet 10, « Culture et régions » qui lui succède utilise aussi les compétences de René Rizzardo : il y exerce la fonction d'expert-consultant avec Eduardo Delgado et Michel Bassant pour des auditions menées auprès d'un certain nombre de régions périphériques d'Europe. Les 10 et 11 octobre 1991 se tient à Lyon la conférence finale du projet 10 sur le thème « Les enjeux culturels pour les régions d'Europe ». Une collaboration démarre avec le Conseil de l'Europe en 1990 : après l'audition de la région de Navarre en décembre 1989, il est

envisagé de créer un observatoire européen des politiques culturelles dont le projet est confié à l'OPC, ainsi qu'une rencontre, « Les régions face à l'audio-visuel en Europe », en novembre 1990 à Lille. L'OPC rédige, en partenariat avec Interart, dirigé à Barcelone par Eduard Delgado, une étude de faisabilité d'un Observatoire européen des politiques culturelles qui ne se concrétisera pas. Dès 1990, l'observatoire participe à l'animation d'un réseau européen des organismes de formation des administrateurs culturels soutenu par le Conseil de l'Europe et publie un annuaire des formations culturelles en Europe. D'informel depuis sa création



effective en 1989, le réseau européen des centres de formation d'administration culturelle se dote d'une structure juridique sur la base d'une association de droit belge en 1992 qui regroupe vingt-cinq pays et a son siège à Bruxelles⁵.

Ce rôle d'expert européen donne à l'OPC une autorité durable en matière de politiques culturelles au niveau européen. Dès le début, il travaille la question des politiques culturelles en Europe, notamment sous un angle comparatif, d'où l'étude sur les « quatre moteurs » pour la région Rhône-Alpes confiée à l'université des sciences sociales de Grenoble en 1990-1991. Les résultats de cette étude des relations culturelles menées par les « quatre moteurs » (quatre régions d'Europe ayant signé un pacte de coopération, Rhône-Alpes, Lombardie, Catalogne et Bade-Würtemberg) sont publiés en 1994 sous le titre *Politiques culturelles et régions en Europe*. Dès 1993, suite au projet 10 « Culture et régions », le Conseil de l'Europe souhaite la mise en place d'un centre européen de politiques culturelles et de coopération qui pourrait être confié au CERC de Barcelone (information et connaissance des politiques culturelles en Europe, appui aux politiques culturelles territoriales et soutien à la coopération). Soulignant l'existence d'Euronews et de Circle, le conseil d'administration du 2 décembre 1994 appelle à la prudence quant à l'implication de l'OPC. En mai 1995, René Rizzardo esquisse une stratégie culturelle pour l'Arc Atlantique. Il conseille le club Rhône-Alpes de prospective sur ses objectifs et ses modalités de travail et rédige une note à Thierry Roche pour préparer une rencontre des collectivités territoriales d'Europe sur le développement des échanges culturels en Europe. En 1998, l'OPC formule un projet de recherche-action « Quinze villes en Europe : art et culture dans la rénovation urbaine ». Ce projet donnera lieu en 2002 à une publication du Conseil de l'Europe, de l'OPC et du réseau Banlieues d'Europe sous le titre *Cités vivantes, émergences culturelles, dynamiques urbaines et citoyenneté*.

Une autre thématique est la coopération décentralisée et l'appui aux collectivités territoriales engagées dans cette action. En 1992 est publiée l'étude *Action culturelle et coopération internationale*. La même année a eu lieu un colloque à Marseille sur le dialogue Nord-Sud en collaboration avec l'association Culture et développement créée par Peuple et culture dans les années 1970 et installée à Grenoble : l'OPC en publie les actes en 1993 sous le titre *Dialogue culturel Nord-Sud et collectivités territoriales*. La même année, en décembre 1993, Angers devait être le théâtre d'un colloque organisé avec

5. Aujourd'hui ce réseau est identifié à travers son acronyme anglais (European network of cultural administrators training centers : ENCATC).



l'association Culture et développement sur le thème « Dialogue culturel Nord-Sud et collectivités territoriales », rencontre repoussée à la fin 1994. En 1995, un projet d'étude sur « Les relations internationales des collectivités territoriales » aboutit à une recherche menée en 1995-1996 à la demande du ministère de la Culture et publiée en 1996 sous le titre *les Collectivités territoriales : vers une politique de relations culturelles internationales ?* La même année paraît un travail sur la coopération franco-genevoise mené à la demande du Comité régional franco-genevois sous le titre *Situation, contenu, perspectives des échanges culturels et artistiques franco-genevois*.

En 1998, l'OPC réalise une étude sur la francophonie dans les relations internationales des collectivités territoriales à la demande des ministères de la Culture et des Affaires étrangères et de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Cette étude est publiée en 2000 sous le titre *la Place de la francophonie dans les relations culturelles internationales des collectivités territoriales*.

Les politiques culturelles transversales et l'éducation artistique

L'OPC a toujours souhaité travailler la question de la participation des collectivités territoriales aux politiques en faveur de l'éducation artistique : c'est un point sur lequel René Rizzardo avoue que l'OPC ne sera vraiment opérationnel sur le sujet que dans les années 2000. Après le rapport remis à Dominique Wallon sur les relations entre les Drac et les rectorats, il espérait que le thème de l'éducation artistique et le rôle des collectivités territoriales en la matière pourraient constituer un programme permanent de l'OPC. Dès sa création, sur une suggestion de Raymond Citterio, chargé de mission pour l'action culturelle au rectorat de Lyon, l'OPC met à l'ordre du jour la question de l'action culturelle en milieu scolaire avec le souci de faire se rencontrer les Drac et les services des rectorats. Il lance en 1991 une étude intitulée « Stratégies des collectivités publiques dans l'action culturelle et l'éducation

artistique en milieu scolaire ». En 1995, l'OPC projetait une série de séminaires sur le rôle des collectivités territoriales en matière d'éducation artistique. Mais le ministère de la Culture, plutôt soucieux de maîtriser lui-même ses relations avec l'Éducation nationale, ne soutient pas ce projet. Toutefois, en 1999, la Drac Rhône-Alpes, la ville d'Annecy et l'inspection académique de la Haute-Savoie confient à l'OPC une première évaluation des parcours culturels en milieu scolaire suite à un plan local d'éducation artistique signé par les partenaires. Les résultats sont publiés en 2000 sous le titre *les Parcours culturels à Annecy : vers la mise en œuvre d'une politique éducative locale concertée ?* Un séminaire est organisé en Rhône-Alpes avec la Drac pour tirer plus largement les enseignements de cette évaluation. Une seconde évaluation est demandée quelques années plus tard à l'OPC ; l'ensemble de ces travaux fait aujourd'hui référence et est largement diffusé. En 1994, l'OPC termine une étude sur le « 1 % culturel ».

Des travaux portent sur divers aspects de la politique culturelle, tels que la politique de la ville ou l'art et la culture dans la rénovation urbaine. Dès 1990, le rapport aux quartiers défavorisés et au « problème culture/cultures » est évoqué au conseil d'administration, notamment par le SGAR Dominique Henry. Robert Abirached y ajoute la nécessité d'une attention au secteur socioculturel. En 1995, Jean-Pierre Saez rédige une note sur « Culture et politique de la ville dans les activités de l'OPC ». En 1998, un projet de « recherche-action » sur quinze villes d'Europe porte sur « L'art et la culture dans la rénovation urbaine ». En 2001, paraît une étude commandée par la Datar grand Sud-Est intitulée « Vers une fonction-ressource "culture et ville" en grand Sud-Est. Une nouvelle aire d'action culturelle ? » : elle propose une réflexion pré-opérationnelle pour la mise en place d'une fonction ressource sur le thème « Culture et politique de la ville » dans les trois régions du grand Sud-Est (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes). En 2001, l'OPC revient sur la place de l'art dans la politique de la ville en publiant à L'Harmattan une étude sur *Création artistique et dynamique d'insertion*. En 2002, l'OPC publie sous le titre *Cités vivantes, émergences culturelles, dynamiques urbaines et citoyenneté* les actes de la journée de travail organisée à Strasbourg en septembre 2001 sur le rôle de l'art et de la culture dans la lutte contre l'exclusion, suite à une recherche-action menée par le réseau Banlieues d'Europe et l'OPC. La même année paraissent les actes d'une rencontre tenue à Rennes en octobre 2000 à l'initiative de la Drac Bretagne sur le thème « Développement urbain et culture » dans le cadre d'un programme conjoint de formation DIV/DDAT. Le 17 décembre 1993 avait été organisé un séminaire sur le thème « Éducation populaire, pratiques culturelles des amateurs, insertion des jeunes ».

Autre thème transversal : les annexes universitaires. En 1991, la Fédération des villes moyennes commande une étude à l'OPC sur « Délocalisation universitaire et politiques locales » et notamment sur le rôle des bibliothèques municipales à l'égard des étudiants. Cette étude ne peut être lancée faute du financement attendu du ministère de l'Éducation nationale.

Les politiques culturelles sectorielles

Spécialiste des politiques transversales et interministérielles, l'OPC a été peu sollicité pour intervenir sur des politiques sectorielles. On a vu cependant que la direction des Musées de France lui a demandé une expertise sur la gestion des musées. En 1992, l'OPC achève deux études citées plus haut, l'une cofinancée par le conseil régional Rhône-Alpes et la direction du théâtre, sur le thème de « L'aménagement du territoire théâtral en Rhône-Alpes », l'autre, menée avec la DDF, le CNFPT et la DMF, sur « L'évolution des métiers culturels dans les musées territoriaux ».

En 1992, un séminaire sur le 1 % (décoration des édifices publics) permet la restitution de l'étude sur le « 1 % artistique » menée avec le DEP, la Drac Rhône-Alpes et la délégation aux arts plastiques. Le 14 avril 1993 a lieu une

journée nationale sur le 1 %. Le 10 février 1994, l'OPC organise avec la Drac Rhône-Alpes pour le compte de la DAP et du DEP une rencontre sur « La pratique du 1 % par les collectivités territoriales » sur la base de l'étude menée par le DEP sur ce sujet. En mars 1998, l'OPC organise un séminaire pour l'association des Drac sur le thème « Ville-architecture-patrimoine ». En 2000, paraissent à l'Harmattan les actes d'un colloque international organisé à Lyon en octobre 1998 par l'Art sur la place avec la collaboration de l'OPC sous le titre *l'Art contemporain : champs artistiques, critères, réception*.

En 1995, l'OPC rédige une « Grille de recherche d'information et d'entretiens sur les politiques



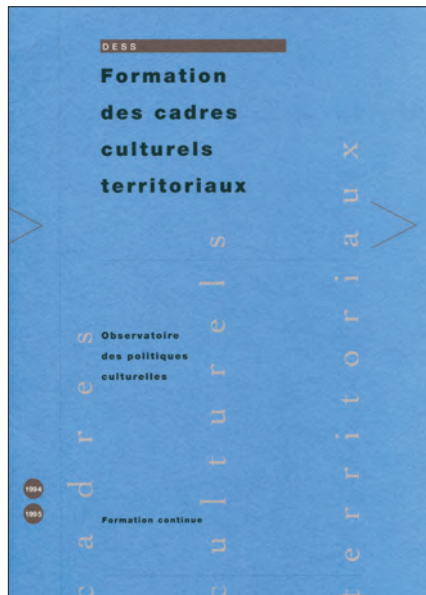
musicales des collectivités territoriales ». Domaine peu investi par la recherche, les Archives font l'objet d'un travail en 1997 sur « Archives et aménagement du territoire ». Les 16 et 17 février 1993, l'OPC et le Musée dauphinois de Grenoble organisent un séminaire sur le thème « Départements et gestion du patrimoine ». En 2001 paraissent les actes d'une journée de réflexion demandée par la région Rhône-Alpes sur la valorisation du patrimoine, et en 2002, l'étude commandée par la DAPA en 2000 sur *la Place du patrimoine culturel et de l'architecture dans les politiques des conseils généraux*.

Par ailleurs si la question de l'enseignement musical ne donne pas lieu à une étude en tant que telle, l'OPC est régulièrement associé à la réflexion quasi permanente menée sur le sujet par les associations de collectivités ou de professionnels (Association des maires de France, FNCC, Conservatoire de France, Association nationale des ADDM), mais aussi par la direction de la Musique et de la Danse (notamment sous la direction d'Anne Chiffert). Cette question prend sa place dans le rapport sur la décentralisation culturelle dans un sens que la loi de 2004 va concrétiser.

La formation des cadres culturels

Dès 1990, l'OPC signe une convention avec le CNEFPT en vue de créer des actions de formation continue en direction des agents des collectivités territoriales du secteur culturel, formations organisées sous forme de stages résidentiels de quatre ou cinq jours à Grenoble et à Lyon. En 1992, l'OPC s'interroge sur ces stages inscrits au catalogue du CNEFPT dont il ne maîtrise pas la thématique, et René Rizzardo propose d'organiser des stages propres à l'OPC, mais le bureau estime qu'on ne peut se passer de la contribution financière du CNEFPT et souligne le risque d'alourdissement des dépenses de l'OPC.

La formation des cadres culturels territoriaux couplée à une option diplômante de 3^e cycle, le DESS « direction de projets culturels », formation menée avec l'université Pierre-Mendès-France et l'institut d'études politiques (IEP) de



Grenoble, constitue l'un des principaux axes de l'action de l'OPC. Outre l'université et l'IEP, elle bénéficie du partenariat du ministère de la Culture (à l'époque la délégation au développement et aux formations) et du CNFPT. En 1990, ce dernier demande pour alléger sa contribution que les collectivités territoriales bénéficiaires assument la charge des frais de transport et de séjour des stagiaires et en 1999, il supprime son aide à cette formation. Désormais, il appartient aux collectivités territoriales de financer la formation de leur personnel à Grenoble.

Destinée aux responsables culturels des collectivités territoriales, mais aussi aux responsables d'équipements culturels, aux personnels des Drac et à des responsables associatifs, elle prend deux formes :

- une formation en cours d'emploi de cadres culturels territoriaux mis en œuvre par l'IEP de Grenoble et débouchant sur un DESS « direction de projets culturels » qui en constitue la sanction ;
- des formations courtes et des journées d'études destinées aux élus, administrateurs et professionnels des collectivités territoriales au cours desquelles seront aussi restituées des études et recherches.

Les stagiaires sont recrutés au niveau bac + 4 (maîtrise ou équivalent). Durant la formation qui s'étend du mois de janvier de la première année au mois de novembre de la seconde année, les stagiaires continuent d'exercer leurs fonctions professionnelles. Cette formation continue des cadres culturels territoriaux est inscrite au projet de contrat de plan Rhône-Alpes et s'effectue en relation avec le directeur de l'ARSEC, association basée à Lyon qui créera plus tard un DESS avec l'université de Lyon-II, et bénéficie en 1988-1989 du même DESS, celui de l'IEP de Grenoble. Les intervenants sont des enseignants et des chercheurs de Grenoble, mais le DESS bénéficie en outre du large réseau relationnel des professionnels de l'OPC.

Le premier cycle de formation débute en mars 1990 avec vingt et un stagiaires, ce qui manifeste l'existence d'une demande forte de la part de la profession de responsable de la culture dans les collectivités territoriales et de la part des collectivités elles-mêmes. La formation 1992-1993 comptait vingt inscrits dont quinze ont soutenu leur mémoire. La promotion suivante enregistre moins de candidatures (soixante au lieu d'une centaine) en raison de l'obligation de l'employeur de prendre en charge transports et séjour. Au total, cent vingt-six stagiaires auront été formés entre 1990 et 2001. La plupart sont des fonctionnaires communaux (trente-six, soit près d'un tiers) ou intercommunaux (douze) ; quatorze sont employés par un département et sept par une région ; les fonctionnaires des Drac sont peu nombreux : à peine une dizaine auxquels on peut ajouter trois « diplomates », directeurs d'instituts

L'Observatoire des politiques culturelles est un organisme national dont la mission est d'accompagner la décentralisation des politiques culturelles publiques par l'organisation d'études, de rencontres, d'informations et de formations.

Formations 99

- **Nouvelle fiscalité des associations : conséquences pour le secteur culturel**
 En partenariat avec le service formation-continue de l'IEP de Lille
 Lieu : IEP de Lille
 Date : 2^{ème} trimestre 1999
- La fiscalité dans le secteur culturel : établissements de droit public et établissements de droit privé**
 Lieu : Grenoble
 Date : 2^{ème} trimestre 1999
- **Modes de gestion des équipements culturels**
 En partenariat avec le service formation-continue de l'IEP de Grenoble
 Lieu : Grenoble
 Date : 19-20 mai 1999
- **La mise en réseau des établissements d'enseignement spécialisé musique et danse**
 En partenariat avec le service formation-continue du CEFEDM Rhône-Alpes
 Lieu : Lyon
 Date : 4^{ème} trimestre 1999
- **Les politiques culturelles en France et en Europe**
 Lieu : Grenoble
 Date : 28, 29, 30 septembre 1999
- **Personnels des équipements culturels : statuts et régimes juridiques**
 En partenariat avec le service formation-continue de l'IEP de Grenoble
 Lieu : Grenoble
 Date : 28-29 octobre 1999

Rencontres nationales 99

- **Intercommunalité culturelle et dynamique urbaine**
 En partenariat avec le SAN de Sénart et la DRAC d'Ile de France
 Lieu : Sénart, La Couppe
 Date : 17 Mars 1999
- **Intercommunalité en milieu rural, quelles démarches et quel partenariat pour les projets culturels ?**
 En partenariat avec le SVET des Cotillons, le Conseil général de la Mayenne et la DRAC des Pays de la Loire
 Lieu : Evrin
 Date : 7 mai 1999

Pratiques et publics
 En partenariat avec le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la communication
 Lieu : Paris
 Date : Printemps 1999

➤ **Les dépenses culturelles des collectivités territoriales**
 En partenariat avec le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la communication
 Lieu : Paris
 Date : Automne 1999

Séminaires 99

- **Le service public culturel**
 Lieu : Grenoble
 Date : 30-31 mars 1999
 (Séminaire réservé aux stagiaires des promotions du DES3)
- **Politiques de la culture et administration**
 En partenariat avec le Département des affaires internationales du ministère de la Culture et de la communication
 Lieu : Grenoble
 Date : 11 au 22 octobre 1999
 (Séminaire réservé aux cadres et responsables culturels de pays étrangers)
- **Assises de l'enseignement spécialisé musique et danse**
 En partenariat avec le CEFEDM Rhône-Alpes, la DRAC Rhône-Alpes et le CNPPT Rhône-Alpes
 Lieu : Lyon
 Date : 4^{ème} trimestre 1999

Public
 Directeurs des affaires culturelles, directeurs des collectivités territoriales, directeurs d'établissements culturels de diffusion, de création, d'enseignement, secrétaires généraux, secrétaires généraux adjoints, directeurs des ressources humaines, élus en charge de la culture, responsables de structures intercommunales, responsables d'associations, personnels de l'Etat, administrations centrales et DRAC.

culturels à l'étranger ; enfin, le secteur privé (directeurs d'équipements, responsables d'associations ou d'institutions culturelles), est relativement présent, avec vingt-cinq représentants. Ces stagiaires, qui ont de 37 à 38 ans de moyenne d'âge et de dix à quinze ans d'expérience professionnelle, obtiendront grâce à la formation de Grenoble une promotion ou une mutation professionnelle.

Les douze semaines d'études qui composent le programme du cycle complet sont regroupées à l'intérieur de quatre thèmes majeurs : dynamiques artistiques et enjeux culturels contemporains (publics, pratiques et acteurs culturels) ; les politiques de la culture dans leurs perspectives locales, nationales, internationales ; économie, gestion et administration de la culture ; la communication audiovisuelle et le développement culturel. La formation comporte douze stages de cinq jours – un tous les deux mois –, qui se passent essentiellement à Grenoble : en 1990-1991, ils portent sur trois grands thèmes : le développement artistique et culturel de la société ; les politiques de la culture : perspectives locales, nationales et internationales ; économie et

culture ; un voyage d'études en Italie du Nord porte sur l'espace culturel européen ; des journées d'études sont consacrées aux espaces culturels et artistiques contemporains. En 1994, le voyage d'études se passe au Portugal et en 2001 au Québec. Pour les stagiaires qui ont choisi de préparer le DESS – la majorité –, un mémoire placé sous la responsabilité de l'IEP est présenté et soutenu à la fin du cycle de formation. Les mémoires de formation présentés dans la décennie 1990-2001 portent sur des thématiques d'une grande variété : politiques culturelles de collectivités ; politiques transversales sociales ou territoriales (politique de la ville ou de développement social de quartier) ; politiques d'équipements culturels ; dispositifs de coopération État/collectivités territoriales ; dynamiques locales artistiques et culturelles (art contemporain, musique, cinéma, etc.) ; relations transfrontalières ou internationales ; secteur privé (industries culturelles, mécénat) ; problèmes juridiques ou de gestion.

L'OPC organise d'autres formations : ainsi, en 1989, deux stages sont mis en œuvre en collaboration avec le CNFPT, et en décembre 1990 à Clermont-Ferrand sur « Espace régional et action culturelle » et à Annecy sur « L'évaluation des politiques culturelles locales ». Il organise pour la Fédération nationale des communes pour la culture (FNCC) un stage sur les modes de gestion des équipements culturels et organise dès 1990 des voyages d'études pour des élus ou professionnels étrangers ou d'outre-mer (notamment des élus des communes de La Réunion, stage financé par la région et la Drac). Il rédige un projet de formation d'agents de développement culturel des collectivités territoriales en Afrique et son directeur intervient dans plusieurs stages. En mars 1998, il organise pour l'association des Drac un séminaire sur le thème « Villes-architecture-patrimoine ».

Dès le départ, l'OPC se préoccupe de l'inflation des formations aux métiers culturels, opinion partagée par la DDF qui demande à l'ANFIAC en 1991 une étude sur le marché des métiers culturels et lance une enquête-bilan sur les DESS de gestion culturelle. En 1990, l'OPC organise une journée de réflexion sur les métiers culturels des collectivités territoriales. Ce développement des formations universitaires incite aussi le CNFPT à mettre en place un observatoire de la fonction publique territoriale.

La documentation

L'idée est de rassembler avec le centre de documentation et d'information de la ville de Grenoble (Le Kiosque) les études, dossiers, articles relatifs aux politiques culturelles et d'en assurer la circulation. Le Kiosque disparaissant en 1992, l'OPC en recueille la partie culturelle dans ses locaux avec un poste de documentaliste municipal. Il est aussi envisagé dès le départ de réaliser un

« fichier d'expériences innovantes », un fichier des élus et services culturels des collectivités territoriales et même une « banque de données télématique sur l'équipement culturel des régions », projet qui ne verra jamais le jour, notamment en raison de la difficulté de cerner la notion d'innovation. La première réunion consacrée à la documentation réunit la ville de Grenoble, le ministère de la Culture et l'OPC le 15 novembre 1991. En 1989, l'OPC est sollicité par la région Rhône-Alpes pour étudier l'idée d'une banque régionale de données culturelles. L'étude de faisabilité montre la lourdeur d'un tel outil qu'il faut sans cesse actualiser avec des données trop générales et peu opérationnelles. L'OPC conseille à la région, ce qu'elle fera, des collectes en fonction de thèmes ou d'objectifs précis. L'idée d'un observatoire du spectacle vivant (économie des compagnies et des structures, emploi, réseaux de diffusion) a été de nouveau évoqué récemment. Quant au fichier des innovations culturelles, il est envisagé en 1991 avec le DEP et la DDF : intitulé « Étude d'opportunité d'une banque de données culturelles », ce projet n'aboutira pas. L'espoir de l'OPC de voir ce projet repris par la Grande Halle de la Villette est déçu malgré l'appui de son président, Bernard Latarjet.

La documentation de l'OPC est essentiellement utilisée par les stagiaires du DESS, par les étudiants grenoblois et les chercheurs de la région.

Journées d'études, colloques, séminaires

La valorisation des travaux de l'OPC est une préoccupation fréquemment exprimée au conseil d'administration. À celui du 4 juin 1991, René Rizzardo exprime le vœu que l'OPC fasse de l'essaimage par la valorisation et la formation : « l'OPC est un lieu-ressources par son réseau d'experts et un lieu d'échanges ». Il ne présente pas que ses propres travaux : dès le départ, l'OPC contribue à la valorisation auprès des collectivités territoriales des travaux du DEP. En décembre 1995, l'OPC anime avec le DEP une journée d'étude sur « Pratiques amateurs et sorties culturelles des jeunes » en même temps que le DEP lance une série d'études sur les pratiques amateurs. Les 11 et 12 juin 1996, il tient avec le DEP des journées d'études à la Cité universitaire de Paris sur les « Dépenses culturelles des collectivités territoriales ». En 1989, l'OPC avait envisagé d'organiser à Avignon un colloque international sur le thème « La culture : un enjeu pour les collectivités territoriales ». René Rizzardo avait rédigé à cette occasion une note intitulée « Le Festival d'Avignon, un itinéraire dans la réflexion culturelle des élus ». Il organise cette année-là dans le cadre du Festival une rencontre sur le thème « Les élus font leur cinéma : les mesures d'aide en matière de salles et de diffusion » avec la Fédération nationale des communes pour la culture (FNCC) et le Centre national du cinéma.

En juillet 1990, il coopère à nouveau avec le Festival d'Avignon en organisant avec le soutien de la ville d'Avignon, du département du Vaucluse, du Crédit local de France et de l'ANFIAC un colloque sur le thème des « formations culturelles territoriales au service de la décentralisation ».


Dès sa création, le directeur de l'OPC est invité à des rencontres, colloques et journées d'études ; il participe à de nombreuses rencontres telles que la rencontre des adjoints à la culture de la FNCC, le colloque de l'INUDEL sur « Rhône-Alpes et les réseaux des villes », le séminaire de la Datar « Culture et réseau de villes en Europe », le séminaire du Conseil de l'Europe sur la coopération culturelle des régions en Europe, le forum « Culture et villes moyennes », etc. En octobre 1990, l'OPC a apporté son appui à une rencontre du groupe de recherche interuniversitaire Culture et communication (GRICC) à Toulouse les 16 et 17 octobre : « Les problématiques mises en œuvre dans l'analyse des politiques culturelles territoriales ». Le 2 octobre 1990, il est présent à un colloque sur « Universités et action culturelle », en avril 1991, à un colloque à Limoges, « Innovation culturelle et développement régional », organisé par la Drac et le conseil régional du Limousin. Les 8 et 9 juin 1993, l'OPC organise à Nîmes avec l'association Culture et départements et la FNCC sa traditionnelle journée d'études dont le thème est « Politiques culturelles des départements et des communes : quelles compétences ? quelles collaborations ? ». Dès l'origine, l'OPC coopère avec l'association Culture et départements à des rencontres, telles que celle de l'automne 1994 sur les politiques contractuelles. En 1994, il rédige un projet d'étude en vue du colloque de l'association Culture et départements sur « Les partenariats contractuels des départements ».

René Rizzardo intervient fréquemment à titre personnel dans des réunions d'associations d'élus. Par exemple, en 1993, il intervient aux assises de l'Association des petites villes, le 4 juin au SAN de Melun-Sénart, sur « La culture, axe majeur de la qualité de la vie et du développement urbain » et à un séminaire franco-allemand à Schildow les 15 et 16 novembre.

Publications

Le premier numéro du bulletin, tiré à 3 000 exemplaires, paraît en juin 1990. D'abord publié sous forme de lettre, *L'Observatoire* devient à partir de mai 2008 une véritable revue. La politique de l'OPC étant de publier le maximum d'études, la bibliographie de ses travaux est considérable (voir en annexe). En 1991, l'OPC avait envisagé, sans suite, de créer une collection d'ouvrages avec les éditions Syros, disparues depuis, et les Presses universitaires de Grenoble.

Vous avez besoin d'un outil de référence sur les politiques culturelles ? L'observatoire vous intéresse...



Les nouveaux enjeux qui traversent le champ artistique et culturel, les mutations en cours des politiques culturelles au plan local, national ou international, nécessitent pour les opérateurs exerçant des responsabilités dans ce domaine, d'avoir accès à une information de fond, d'actualiser en permanence leurs réflexions, d'être en relation potentielle avec un large réseau d'acteurs culturels.

La recherche de solutions et d'outils appropriés, en termes de gestion, d'administration, de définition de politiques culturelles territoriales, se construit grâce à la mise en regard d'expériences variées, à l'observation de ce qui se pratique, à la prise en compte d'évaluations entreprises par ailleurs.

Il est donc primordial d'être en situation de recevoir les sources d'informations et d'analyses pertinentes : travaux, études, ouvrages, acteurs, expériences, institutions, colloques ou séminaires.

Si vous partagez cette manière de voir, parce que les profils du développement culturel vous concernent, parce que vous avez vos fonctions au sein de services ou d'organismes culturels territoriaux, L'Observatoire peut devenir une référence précieuse pour vous.

L'Observatoire est un journal-revue trimestriel, édité par l'Observatoire des politiques culturelles, qui a précisément l'ambition d'informer, de mettre en débat les politiques culturelles, de restituer certains résultats d'études ou d'évaluations réalisées à ce domaine, d'indiquer les acteurs du champ culturel : élus, cadres des collectivités territoriales et de l'Etat, professionnels, associations associatifs, chercheurs, enseignants, étudiants.

L'observatoire propose :

Un agenda de colloques, séminaires, journées d'étude.

Des dossiers thématiques présentant une série d'expériences, d'informations et d'analyses, de travaux spécialisés ou des articles de fond :

- La gestion des équipements culturels locaux n°2, juin-juillet 1991, épuisé.
- Décentralisation et dialogue culturel Nord-Sud (n°4-5, automne 1992, épuisé).
- Action culturelle en milieu rural (n°6, printemps 1993).
- L'Europe de la culture et les collectivités territoriales (n°7, automne-hiver 1993-1994).
- L'éducation artistique à l'âge électronique, par Jacques Rigaud n°9, automne-hiver 1994-1995.
- Une formation pour accompagner les politiques culturelles territoriales (n°11, printemps 1996).

Des comptes-rendus des travaux ou études dirigés par l'Observatoire des politiques culturelles.

Parmi les sujets récemment traités :

- Culture et développement local.
- La coopération culturelle intercommunale.
- Les réseaux culturels intersectoriels des collectivités territoriales.
- Petites villes : quel choix de développement culturel ?

Une revue critique d'ouvrages parus dans le champ culturel - **La Biblio** - à laquelle collaborent les experts les plus qualifiés.

En 1993, l'OPC est sollicité par la Documentation française pour piloter un numéro des *Notices* sur les institutions culturelles en France.

Auto-évaluation

L'OPC réfléchit à plusieurs reprises sur son fonctionnement et ses résultats. Le 5 mars 1991, il organise une journée de réflexion au Cargo sur « Quelques questions après deux années d'observation ». À cette occasion, une note récapitule les activités de l'OPC depuis l'automne 1988. Augustin Girard écrit une note intitulée « De l'analyse des dépenses culturelles à l'OPC, le sens d'une démarche ». Quant à la formation, dirigée par Jean-Pierre Saez, elle fait l'objet d'une évaluation sous le titre « Réflexion sur l'impact de la formation : éléments d'évaluation ». Les conseils d'administration sont l'occasion de retours en arrière sur la vie de l'Observatoire : le traditionnel rapport d'activité annuel du directeur est l'occasion de faire un état du type « bilan, questions,

perspectives » comme en juin 1991. En décembre 1992, une note d'orientation sur les méthodes d'action de l'OPC est rédigée. En novembre 1994, le bilan d'activités pour 1994 s'accompagne d'un texte intitulé « Cinq ans, un bilan ». La liste des principaux chantiers mis en œuvre par l'OPC et les travaux en développement sont présentés. En juillet 1995, une note sur les orientations de l'OPC et une liste des principaux chantiers mis en œuvre préparent la journée de réflexion du 11 juillet 1995 sur l'avenir de l'OPC et son financement. Le 9 septembre 1997, un séminaire avec Vincent Dubois est organisé sur les pratiques de recherche de l'OPC.



Conclusion

L'Observatoire des politiques culturelles n'a pas achevé sa route. De nouvelles aventures l'attendent, mais on peut, vingt ans après, mesurer le chemin parcouru. Il est difficile, dans la multitude des actions menées pendant ces années, de distinguer ce qui relève de l'aura de René Rizzardo et ce qui découle des activités de l'équipe qu'il a rassemblée. On peut cependant tenter un bilan. Si, de l'aveu même de René Rizzardo, les avancées ont été limitées dans certains domaines, tels la mise au point d'indicateurs du développement culturel, l'éducation artistique ou la coopération internationale décentralisée, l'action de l'Observatoire a permis, dans ces années cruciales du tournant du siècle, de développer le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, de renforcer le goût des affaires culturelles chez les élus et au sein des équipes de fonctionnaires territoriaux, de faire avancer la cause de l'évaluation, d'approfondir la question des compétences culturelles des collectivités, de renforcer le poids de la déconcentration. Ses opérations systématiques de restitution d'études, ses publications, son bulletin devenu une belle revue, ses journées d'études et séminaires ont permis une circulation de l'information, une avancée des idées, une discussion sur les enjeux des politiques culturelles. L'Observatoire a mis en œuvre dans ses activités la notion de partenariat qu'il a contribué à développer. Comme le souligne une note de René Rizzardo de 1993 intitulée « Cinq ans, un bilan », outre ce souci du partenariat, l'OPC peut mettre à son actif « une vision d'ensemble du champ institutionnel », « la formation comme outil essentiel d'accompagnement de la décentralisation et de la déconcentration, d'accompagnement de nos travaux, de mise en place d'un réseau progressivement interactif », les fonctions de conseil, d'information et d'expertise. Quoi qu'en dise le premier directeur de l'OPC, celui-ci n'est pas resté un organisme rhônalpin. Le rôle de l'OPC a enfin été essentiel sur certains dossiers, tels que les nouvelles étapes de la décentralisation, les EPCC ou les compétences culturelles des structures intercommunales.



Lorsque René Rizzardo, atteint par l'âge de la retraite, quitte l'OPC, le conseil d'administration en confie la direction à Jean-Pierre Saez, et l'OPC recrute Jean-Pascal Quilès pour prendre en charge le volet « Formation ».

Le président du Comité d'histoire demande à René Rizzardo de siéger au Comité car il souhaite lancer un programme sur l'histoire de la coopération entre l'État et les collectivités territoriales entre 1959 et 2009. René Rizzardo accepte de codiriger avec Philippe Poirrier, professeur d'histoire contemporaine et vice-président du Comité d'histoire, cette étude qui donnera lieu à l'ouvrage *Une ambition partagée ?* publié en 2009¹ à La Documentation française et qui a reçu un très large écho.

René Rizzardo rédige une importante conclusion où l'on retrouve le fruit de son expérience en tant que directeur de l'Observatoire des politiques culturelles. Ce sera son dernier écrit.

Il souligne le côté positif de la période 1959-2009 qui a vu « au-delà des divergences, des tensions politiques et des échecs au niveau local comme au plan national, l'apparition d'une "culture commune" sur la manière d'aborder les questions culturelles et leur résolution ».

René Rizzardo a été un puissant catalyseur de cette culture commune.



1. Philippe Poirrier et René Rizzardo (sous la dir. de), *Une ambition partagée ? La coopération entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales (1959-2009)*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Comité d'histoire, coll. « Travaux et documents » n° 26, 2009 (diffusion La Documentation française).

Annexes

Sélection d'éditoriaux de René Rizzardo dans la revue *L'Observatoire des politiques culturelles*

Il nous a semblé utile de présenter ici une sélection des éditoriaux rédigés par René Rizzardo. Sa réflexion jalonne l'action de l'Observatoire des politiques culturelles.



L'observatoire des politiques culturelles

N° 3 – Janvier 1992

De l'administration à la culture ou la formation au service de la passion

Alors que prend fin une première session de formation continue de cadres culturels territoriaux et qu'une nouvelle promotion est accueillie à l'Observatoire des politiques culturelles pour deux années, il n'est pas inutile de s'interroger sur les enjeux de ce type de formation dans l'environnement culturel d'aujourd'hui.

Nous pensons en premier lieu que la décentralisation culturelle est d'abord affaire de compétences humaines et de passion, de volonté et de sensibilité, donc de formation et d'ouverture. L'enjeu n'est pas mince : comment inventer en terme de politiques culturelles des réponses spécifiques à chaque territoire en prise avec les multiples défis qui mobilisent aujourd'hui les collectivités, ceci sans bureaucratiser la culture, ni promouvoir un quelconque dirigisme territorial ? Il ne s'agit pas seulement de mieux adapter l'offre artistique et culturelle à la demande et aux publics, mais de bien repérer les difficultés, les sensibilités qui s'expriment dans un territoire pour rendre la collectivité tout entière attentive et innovante.

Ensuite nous croyons que le sens critique, c'est-à-dire la capacité à analyser, à prendre du recul, à ne pas se satisfaire des succès éphémères, de ce qui va « dans le sens du vent », est une qualité majeure pour les fonctionnaires territoriaux, souvent guettés par la routine et happés par le quotidien. Enfin, l'étude que l'équipe E. Friedberg,

M. d'Angelo, P. Urfalino a réalisée pour le compte du ministère de la Culture et du CNFPT, sur les directrices et directeurs de services culturels, nous a montré que leur aptitude à la négociation apparaît comme une nécessité vitale pour jouer ce rôle clé de liaison entre élus, administrations locales, acteurs culturels, autres partenaires de l'action territoriale.

Ces dimensions, et d'autres, appellent une connaissance intime des réalités et des complexités de la vie artistique et culturelle, des enjeux de l'évaluation. Elles appellent aussi une grande rigueur dans l'analyse de la société, de ses évolutions, des fractures et des rencontres qui s'y produisent, des exclusions et des pistes pour en sortir, des grands mouvements qui la traversent.

Avons-nous contribué à développer ces qualités et une curiosité nouvelle chez les stagiaires ? seront-ils plus innovants dans la gestion comme dans l'appui aux initiatives, plus « performants » pour leurs collectivités ?

L'évaluation conduite avec le CNFPT de cette première promotion nous le dira. La lecture des mémoires, ces exercices difficiles pour des professionnels suroccupés, révèle de belles réussites et un pari à peu près gagné.

Ce cycle, par la spécificité de ses stagiaires, des cadres territoriaux, se doit de répondre à la question sans cesse renouvelée, entre le local et l'international ou l'universel, entre le culturel et le social.

La coopération étroite établie autour de cette formation par la Délégation au développement et aux formations du ministère de la Culture, le CNFPT, l'université Pierre-Mendès-France, l'institut d'études politiques de Grenoble et l'Observatoire des politiques culturelles, est sans doute la meilleure garantie pour atteindre effectivement les objectifs évoqués ici.

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 4-5 – Automne 1992

Du quartier à l'international, la culture en débat

« L'action socioculturelle aujourd'hui » est le thème d'un colloque organisé les 1^{er} et 2 octobre par la ville de Rennes, le LARES, avec l'appui de l'Observatoire des politiques culturelles.

Malgré sa mort parfois annoncée, l'action socioculturelle existe bel et bien. D'autres villes pourraient accueillir un colloque sur ce thème car leurs politiques visent à créer, au-delà des modes, les passerelles entre des actions apparemment différentes et pourtant communes par le lien social qu'elles créent entre habitants, entre groupes. Mais la ville de Rennes a une raison de plus d'organiser ce colloque : à travers l'évaluation de ses 32 équipements de quartier, elle a cherché à connaître des résultats mais aussi à comprendre pourquoi tout ne marche pas comme le souhaitent les promoteurs et les acteurs des politiques locales.

Issue de l'expérience de l'éducation populaire, l'action socioculturelle procède de cette grande ambition de démocratisation culturelle qui se heurte, nous le savons aujourd'hui, aux obstacles incontournables de l'éducation et de l'insertion professionnelle et sociale. Mettre le socioculturel en débat, c'est réactualiser ses finalités, ses méthodes, le rôle et la formation de ses acteurs, les liens avec le secteur culturel. Sous un autre angle, celui des équipements, la Fédération Léo-Lagrange et l'ANFIAC contribueront à cette réflexion lors d'une rencontre prévue à Blois les 13 et 14 octobre.

La région Franche-Comté, pour sa part, poursuit avec l'appui de l'Observatoire également, le débat sur la décentralisation culturelle à l'occasion d'un colloque programmé à Besançon les 17 et 18 septembre et dont la problématique s'articule autour de trois termes clés : réseaux, échanges, espaces. Autre approche, celle des réseaux, autres espaces, ceux des régions à l'international, mais une même préoccupation : comment, du quartier à l'international, en passant par tous les espaces intermédiaires, et d'abord l'espace national, décloisonner les actions pour les rendre plus proches de la vie des gens ? Comment tisser les liens entre des acteurs motivés et imaginatifs, pour dépasser les frontières, qu'elles soient artistiques, sociales, culturelles, au sens des cultures appropriées par chacun et communes à beaucoup, ou encore qu'elles soient administratives ou territoriales ?

Voilà beaucoup de colloques, direz-vous ? Les colloques sont de vrais moments d'échanges et de formation lorsqu'ils sont bien préparés et solidement argumentés par des intervenants précieux.

Il revient évidemment aux participants de repérer, dans le foisonnement des propositions, les ingrédients de cette formule idéale.

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 6 – Printemps 1993

À propos du parcours d'un pionnier

Augustin Girard quitte cette année le service qu'il a créé voici trente ans, en 1963, pour une retraite qui ne saurait être autrement qu'active... Comme il a coutume de le rappeler, la création du Service des études et recherche – devenu Département des études et de la prospective en 1986 – est le fruit de la rencontre entre André Malraux et Pierre Massé, commissaire du Plan. Cette « démarche, sous-ligne A. Girard, était teintée au départ par une philosophie sociale,

essentiellement empirique dans ses méthodes et elle explicitait son empirisme dans le recours aux sciences sociales ».

Le maintien de cette « ligne » par son directeur a permis au DEP d'être autre chose qu'une « machine à statistiques ». Celles-ci sont par contre l'outil de base sur lequel s'appuie l'essentiel de l'activité du service. Les chiffres sur l'économie de la culture,

les dépenses culturelles des collectivités publiques sont des données très largement utilisées, bien au-delà du ministère, par nombre d'acteurs de la vie artistique et culturelle, des décideurs publics, des chercheurs et universitaires. La contribution d'A. Girard et de son équipe à la réflexion internationale sur les statistiques culturelles, et maintenant sur les indicateurs culturels, a été essentielle et a largement forgé la réputation du DEP en Europe et dans d'autres pays du monde. Au-delà donc des statistiques, le DEP a engagé l'exploration sociologique, économique et politique du champ culturel dont la complexité et la dimension sensible et évolutive interdisent toutes théories définitives. Et c'est cela peut-être la force de ce service, savoir proposer les données de base, mais savoir aussi aider à l'interprétation, aux croisements des données, à l'ouverture sur des interrogations nouvelles. Le débat organisé à Grenoble avec le DEP autour de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français a été par exemple très riche, très ouvert. A. Girard dit souvent qu'il y a encore énormément à faire. Il a raison, mais on entrevoit mieux aujourd'hui ce qui doit être fait à la lumière du formidable bilan du DEP. Celui-ci a été prospectif en repérant très vite le rôle joué par les industries culturelles, mais aussi par les collectivités locales. C'est, ne l'oublions pas, à la faveur du programme d'études et de rencontres sur les politiques culturelles territoriales qu'a été créé l'Observatoire, avec notamment l'appui attentif et précieux de Geneviève Gentil et Pierre Moulinier, puis avec d'autres membres de leur équipe.

Aujourd'hui la question de l'évaluation est dans tous les esprits. Le DEP a ouvert ce chantier, là aussi fidèle à sa « tradition fondatrice », avec empirisme, mais rigueur, tant sur la définition des termes, que sur la méthode. Rigueur est le mot qui convient lorsque l'on parle du DEP et de son directeur, celui-ci ayant appliqué cette règle d'or en premier lieu dans la constitution de son équipe. C'est cette exigence qui a fondé leur réussite et a suscité une très large confiance à leur égard. L'Observatoire continuera de bénéficier du concours d'Augustin Girard au sein de son Conseil d'administration. Nous espérons que la prochaine direction du DEP poursuivra les chantiers entrepris en commun. Des questions et sans doute des méthodes nouvelles verront le jour au DEP. Mais nul ne doute que l'acquis de ces trente années de passions et travaux sera un formidable « héritage ».

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 7 – Automne-hiver 1993-1994

Financement de la culture : un avenir incertain

Des inquiétudes nombreuses s'expriment dans des milieux très divers sur l'avenir du financement des activités culturelles. Deux facteurs expliquent ces inquiétudes. La culture apparaît encore pour de nombreux décideurs comme un luxe secondaire face à l'urgence de l'emploi et des questions sociales (y compris le devenir de la protection sociale). Ensuite, à trop vouloir faire du secteur

culturel un domaine à part, protégé des débats sur le rapport coût-service rendu, un doute s'est installé sur la possibilité de maîtriser ces coûts et sur le rapport entre l'investissement financier public et la rentabilité sociale de ce secteur.

Nous ne cherchons pas ici à justifier ces arguments. Mais l'insistance avec laquelle ils sont employés doit nous alerter. Un paradoxe semble s'installer à ce propos. Ces dix dernières années ont été des années fastes pour le financement culturel, l'État ayant montré l'exemple, les collectivités territoriales ayant largement assumé leurs responsabilités au sens strict du terme et parfois au-delà. Mais, faute d'une définition plus claire du partage des responsabilités de l'État et de ses partenaires pour le financement des institutions artistiques, culturelles, patrimoniales, de formation, ce qui semblait aller de soi en période de croissance budgétaire devient très problématique dans un contexte de stagnation des ressources publiques nationales et territoriales. Les finalités de l'intervention de chaque niveau doivent être négociées entre les collectivités publiques afin de proposer aux acteurs culturels des règles du jeu claires. Comment lancer des projets plusieurs années à l'avance si les engagements sont incertains et surtout fluctuants ?

Par ailleurs les charges fixes les plus lourdes apparaissent incompressibles. On commence donc à entamer sérieusement « la marge », c'est-à-dire bien souvent les services et les actions de proximité ou l'innovation. Là est le paradoxe : d'un côté la culture a droit de cité, s'est popularisée, de l'autre, ce sont les activités les moins coûteuses, les plus proches des usagers et du terrain, jeunes équipes ou initiatives en faveur de publics nouveaux, qui sont les plus menacées.

Compte tenu du niveau d'effort auquel sont arrivés les décideurs publics, exception faite des régions, les responsables des institutions les mieux financées par les crédits publics doivent s'interroger sur l'économie de leur activité : maîtrise des coûts de production, voire de communication, recherche de partenaires diversifiés, publics ou privés, sur des finalités et des objectifs mieux ciblés, recherche d'économie d'échelle et de coopération entre institutions, entre villes, pour contribuer à de vrais réseaux rassemblant lieux de référence et lieux ou équipes plus modestes, implication des personnels autour de projets mieux identifiés par les citoyens, plus mobilisateurs. En contrepartie les collectivités publiques doivent reconnaître plus formellement ces projets, quelle que soit leur dimension, celle d'une jeune équipe professionnelle s'installant dans une petite ville ou celle d'un grand musée. Sous l'impulsion de l'État, elles doivent se répartir plus clairement les compétences et les financements, et assurer leur durée par des contrats clairs et réellement évalués. Une plus grande sélectivité s'impose également entre pratiques amateurs qu'il faut reconnaître et structures professionnelles qu'il faut conforter. Cette notion de projet est importante car elle répond au refus croissant de la subvention d'équilibre ou du financement croisé non négocié. Les collectivités publiques doivent aussi organiser l'autonomie contractuelle des institutions dont elles ont directement la charge pour favoriser souplesse et dynamisme.

L'économie culturelle n'est pas qu'un problème d'argent et de bonne gestion. C'est aussi une question de clarification des objectifs et de définition du rôle de chaque partenaire. Face à ces constats, on ne pourra éluder dans les mois qui viennent certaines questions décisives. Comment reconstituer dans les collectivités locales une

marge de manœuvre financière pour l'innovation, pour les pratiques amateurs, pour l'insertion par la culture ? De quelles compétences et de quels moyens faut-il doter les régions pour qu'elles assument durablement une responsabilité dans la mise en œuvre du développement culturel à partir de leur mission première d'aménagement du territoire ? Comment favoriser le partenariat indispensable entre collectivités locales pour mieux intégrer les activités culturelles dans des espaces de projet ou de développement ? Enfin, quel rôle l'État jouera-t-il pour impulser ces différentes mutations dont il a été bien souvent l'acteur premier puisqu'il a toujours dans ce domaine une légitimité forte ?

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 8 – Printemps-été 1994

Le retour du territoire

Les politiques culturelles n'échappent pas à la question que posent aujourd'hui toutes les politiques publiques dont « l'État providence » a été l'inspirateur : quelle est leur contribution à la cohésion sociale et au devenir des territoires ?

Poser cette question ne consiste pas à discuter, cela va de soi, les conditions de la création, ni à remettre en cause le rôle fondamental de l'art et de la culture dans la constitution des valeurs qui fondent une société, sa créativité, son ouverture. C'est en revanche un appel à réorienter les finalités et les modalités de l'action publique. Que les politiques culturelles soient aujourd'hui plus le fait des collectivités territoriales – les villes d'abord – que de l'État, conduit aussi à s'interroger naturellement sur leur rôle, leur partenariat dans des espaces de coopération qui répondent au mieux à la vie quotidienne des gens, sur les fonctions culturelles que doivent assumer régions, départements, communes. Le débat sur l'aménagement du territoire est une bonne occasion pour poser sereinement ces questions. Il s'agit d'imaginer des solutions en vue de clarifier les responsabilités sans rigidifier les partenariats, et de remettre au centre de l'action publique les deux impératifs évoqués plus haut : la cohésion sociale, le devenir des territoires. L'État est directement concerné, car ces nouvelles logiques concernent le décloisonnement de ses administrations, le renforcement de ses moyens en région, sa capacité à mieux identifier les enjeux territoriaux auxquels il peut apporter son concours et les équilibres qu'il doit assurer. La demande d'État qui apparaît dans les débats sur l'aménagement du territoire est à la fois saine, car elle légitime la nécessité d'un État solidaire et plus efficace, et ambiguë car elle révèle des carences ou des interrogations sur la décentralisation. Les fonctions d'arbitrage ne sont alors pas clairement définies. Le ministère de la Culture et de la Francophonie, de son côté, est appelé à faire mieux converger logiques sectorielles et logiques territoriales, à renforcer, avec les autres administrateurs, le rôle de l'éducation artistique et des formations culturelles,

à clarifier le contenu et les modalités de son partenariat tant avec les collectivités territoriales qu'avec les acteurs artistiques et culturels.

Prenons deux exemples pour illustrer nos propos. Régions, départements et État sont bien placés pour identifier les équipements pouvant être des pôles artistiques et culturels attractifs pour un territoire et sa population et jouer un rôle d'appui à des réseaux où la qualité et le rapport aux usagers seront les critères de leur soutien par les pouvoirs publics. Les aires de rayonnement de ces pôles et de ces réseaux varient selon la nature de l'activité (cinéma, enseignements artistiques, musées, livre et lecture...) et les projets des équipements ou des équipes. Ce peut être un ensemble intercommunal, l'échelle départementale, l'espace régional ou interrégional. La souplesse et le rapport à la vie quotidienne doivent être privilégiés dans cette approche par le territoire.

Autre exemple. La vie culturelle est vivante car elle « part du terrain ». Les initiateurs de projets sont de plus en plus diversifiés : équipes de création, équipements culturels, mais aussi collèges ou lycées, associations créées pour un projet, élus locaux, réseaux d'éducation populaire, entreprises intermédiaires ou missions locales, etc. Répondre à ces projets au coup par coup, chacun des partenaires publics « dans son coin », n'est plus adapté.

La méthode du Fonds d'intervention culturelle (FIC), qui consistait à mettre les partenaires autour d'une table et, après expertise, à labelliser et à soutenir des initiatives, était très bonne. Peu importait alors si elles étaient seulement artistiques, à vocation plus sociale, éducative, en rapport avec le développement local. C'est cette méthode qu'il faudrait retrouver pour assurer rapidité, pérennité, évaluation.

Dans les deux exemples, les principes sont les mêmes et supposent un bon diagnostic des lieux et des ressources humaines, des fonctions des uns et des autres. Il faut aussi une capacité d'expertise décloisonnée, apte à reconnaître des projets interdisciplinaires et à vocation multiple, un partenariat contractuel entre les pouvoirs publics et les porteurs de projet, un souci d'évaluation et des règles du jeu lisibles et bien comprises.

L'action publique y gagnerait en transparence et en crédibilité, les acteurs culturels y gagneraient en reconnaissance et en responsabilité.

Ainsi cette dimension essentielle de l'aménagement du territoire qu'est le développement local trouvera du sens par la culture, et la culture sera plus forte car mieux appropriée, mieux légitimée, remise à sa place comme vecteur de cohésion sociale et d'avenir des territoires. Des énergies nouvelles et des « appétences insoupçonnées » pourraient alors s'exprimer car la création et la créativité artistiques et culturelles seraient aussi reconnues comme facteurs de dynamisme et de valorisation des territoires les plus fragiles.

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 9 – Automne-hiver 1994-1995

Identités et cultures : quelles interrogations ?

Il ne devrait échapper à personne que les politiques culturelles sont confrontées à des réalités socio-économiques, éducatives et culturelles, à des transformations de la société, qui appellent de nouveaux objectifs pour l'action des pouvoirs publics.

Certaines de ces réalités ou évolutions sont anciennes mais ont été en partie occultées par la logique propre au secteur culturel occupé à gérer son développement, sa mutation professionnelle, les nouvelles fonctions de communication qui lui ont été assignées ou qu'il a développées.

Parmi les questions majeures posées à l'échelle de la planète, mais aussi au plus près de chacun de nous, celle de l'affirmation identitaire n'est pas la moindre. Elle concerne les valeurs profondes et les mécanismes qui, en France, régissent le système d'intégration à la Nation ; elle est au cœur de l'évolution inéluctable vers le multiculturalisme ; elle concerne le devenir de nombreux territoires qui expriment le désir identitaire comme réponse (partielle) à l'internationalisation de l'économie, de la culture, des communications et des échanges ou bien qui vivent des crises ou des tensions liées à l'expression de leur singularité.

On voit bien que les identités peuvent être tantôt vécues sur le mode de l'épanouissement, quand elles sont porteuses d'initiatives, d'innovations, d'ouverture et de projets, tantôt sur le mode du repli quand elles fonctionnent sur la peur de l'autre, la défense fébrile d'acquis traditionnels, la référence permanente à des valeurs refuge.

On sait également que les types de cultures produites diffèrent selon les territoires, les communautés (pas seulement ethniques) concernés, selon leur histoire propre et leurs fondements économiques et sociaux, selon les tranches d'âge ou le statut social des groupes.

Autant de questions que ne peuvent plus ignorer les politiques culturelles si elles veulent remplir non seulement leurs fonctions de production, de transmission et de formation, mais également celles d'accompagnement et d'intégration. Toutefois, dans le même temps, il convient de bien délimiter le champ d'action des politiques de la culture en la matière afin qu'elles ne s'aventurent pas, par excès de générosité, au-delà de leurs responsabilités.

Autrement dit, il importe que les acteurs publics, les responsables de projets, intègrent dans leur raisonnement la part irréductible propre à toute dynamique identitaire. Il faudrait encore apporter moult nuances à cette analyse. Mais on voit bien ce dont il s'agit : la relation entre identités et politiques culturelles doit être pensée de manière fine, subtile, prenant en compte d'emblée l'extrême complexité du problème, c'est-à-dire sans esprit de système.

L'ouvrage préparé par l'Observatoire des politiques culturelles, à paraître prochainement sous le titre « Identités, cultures et territoires dans le monde moderne », est un

outil de réflexion et d'ouverture sur cette notion d'identité fréquemment employée aujourd'hui sans que l'on sache toujours quelle signification lui est donnée. Il devrait donc contribuer à une nécessaire élucidation. Remettre en débat les politiques culturelles suppose en effet une curiosité et une ouverture nouvelle, une exigence intellectuelle, de nouvelles attitudes.

D'autres travaux récents se révèlent extrêmement utiles et pertinents pour nous aider à mieux comprendre les comportements culturels d'aujourd'hui, l'environnement de plus en plus complexe dans lequel ils évoluent, les enjeux de société dans lesquels ils s'inscrivent. Outre à certains travaux sur les territoires, nous songeons surtout aux enquêtes du DEP sur les pratiques culturelles des jeunes et sur celles des amateurs, ou aux travaux qui traitent du multimédia et de ses usages.

Le secteur culturel et artistique, souvent vécu à travers son langage « codé » ou ses « rites » comme peu accessible à d'autres enjeux, a donc à gagner à s'ouvrir plus largement encore à de nouvelles pratiques, à la dimension culturelle des autres politiques publiques, ou à celle des pratiques sociales. Il ne s'agit pas pour autant de faire table rase mais de renforcer des exigences souvent anciennes.

Jacques Rigaud nous rappelle opportunément dans ce numéro de *L'Observatoire* que les « vertigineuses » possibilités ouvertes par les nouvelles technologies et les multimédias rendent encore plus indispensable le développement de l'éducation et des pratiques artistiques comme celle de la convivialité culturelle.

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 11 – Hiver 1996

De l'éducation artistique et culturelle

Il n'est pas un séminaire, un colloque, un livre portant sur le devenir des politiques culturelles et sur leur impact dans la société qui ne conclut sur la nécessité d'une ambition nouvelle et durable en matière d'éducation artistique et culturelle. Mais cet unanimité réunit des approches très spécifiques et des définitions propres à chacun des acteurs ou décideurs, selon l'endroit d'où il parle et les missions qui sont les siennes.

Pour avoir été régulièrement concerné par des débats sur ce thème¹, l'Observatoire a pu mesurer la diversité des démarches de l'éducation artistique et culturelle et la nécessité d'une vision d'ensemble qui intègre des itinéraires d'apprentissage et de pratique, l'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes, l'existence de lieux

1. Depuis le colloque de Besançon « Éducation artistique et développement culturel », à l'origine d'un dossier auquel on peut se référer (*L'observatoire*, supplément au n° 8, printemps-été 1994), l'Observatoire a été associé à diverses initiatives sur ce sujet et va piloter un cycle de séminaires destiné aux collectivités territoriales.

et de professionnels pour conduire ou accompagner les initiatives, une politique active de l'emploi culturel et des formations appropriées.

Cette diversité peut recouvrir des oppositions de fond sur la conception même de la démarche. Elle peut aussi porter sur des approches complémentaires de l'éducation et de la culture qu'il s'agit de faire converger. Les débats révèlent souvent une certaine confusion dans les concepts et les rôles de chacun ainsi qu'un besoin de clarification.

Celui-ci se manifeste d'abord sur les objectifs et sur les modalités pour les atteindre. On peut en repérer au moins quatre assignés généralement à l'éducation artistique par les partenaires de sa mise en œuvre : l'équilibre entre l'apport intellectuel de la formation générale et l'éveil de la sensibilité ; l'éducation artistique comme levier de la réussite ; la formation d'un public « éclairé » ; l'apprentissage de la capacité de choisir et de pratiquer.

Ce besoin de clarification se manifeste ensuite sur le champ de l'éducation artistique : champ temporel et place respective du temps scolaire et du temps non scolaire (et de la cohérence entre les deux) ; champ institutionnel des relations entre structures éducatives et organismes ou acteurs culturels ; champ disciplinaire et rééquilibrage en faveur d'autres disciplines que la musique et les arts plastiques.

Ces questions sont essentielles pour les politiques culturelles, celles des collectivités territoriales notamment, et pour donner sa juste place à l'éducation artistique afin qu'elle ne soit ni mythifiée, ni instrumentalisée. Le débat est complexe mais nécessaire pour faire converger à la fois les objectifs dans l'espace et dans le temps ainsi que les énergies de chaque partenaire amené à jouer pleinement le rôle qui est le sien.

Les lois de décentralisation ont fixé les responsabilités de chaque niveau d'éducation mais ont laissé le « champ libre » à l'action culturelle. Des protocoles interministériels visent toutefois à fixer les objectifs et les règles du jeu de l'éducation artistique et culturelle.

Partenariat est le maître mot de la stratégie commune aux décideurs et acteurs concernés. Encore faut-il que chacun soit clair sur ses objectifs spécifiques, soit reconnu dans sa fonction propre, et que personne ne soit à « la remorque » de l'autre. Il convient alors de distinguer les grandes responsabilités nationales en la matière – rappelées dans des lois et des textes divers – du rôle complémentaire des actions territoriales et des acteurs artistiques et patrimoniaux.

Depuis le début des années 1980, les ministères concernés (Éducation – Culture – Université – Jeunesse et Sport) ont multiplié les dispositifs destinés à conjuguer le travail de médiation et la relation directe entre enfants, jeunes et artistes. Soulignons que ces derniers, très sollicités aujourd'hui, s'interrogent fréquemment avec les enseignants et les médiateurs culturels sur le sens et les modalités de leur intervention et attendent des pouvoirs publics une écoute et une reconnaissance de leur apport.

Cette politique a généré ou conforté de très nombreuses initiatives, expériences, coopérations fondées sur un partenariat souvent très étroit entre acteurs artistiques et éducatifs, entre services de l'État et collectivités territoriales de plus en plus nombreuses à s'impliquer plus ou moins directement, les villes étant les plus engagées. Les acquis sont considérables.

De ces quinze années d'investissement, préparées et légitimées par des initiatives souvent antérieures, on peut tirer quelques enseignements.

Quelques enseignements à méditer

Le rapport direct des enfants et des jeunes avec les artistes et les institutions culturelles est très fructueux et doit être placé au cœur des politiques publiques et des partenariats qui les sous-tendent. De nombreux exemples montrent que ces partenariats sont possibles dès lors que les institutions se mobilisent à tous les niveaux. Il y a certes un vrai problème d'aménagement culturel du territoire, les ressources artistiques ou patrimoniales n'étant pas à un même degré d'exigence présentes partout. C'est un des enjeux de la période de s'organiser pour dépasser ces limites, et de considérer que les premiers acquis artistiques et culturels peuvent émerger dans une proximité parfois ignorée. Connaître et comprendre son environnement immédiat en milieu rural ou urbain, à l'école primaire ou au collège, est souvent une démarche culturelle initiatrice, prémices à bien d'autres découvertes.

Ce rapport aux artistes et aux institutions culturelles appelle certaines conditions, certaines exigences : qu'il y ait un vrai désir de leur part et non une obligation ; que le milieu éducatif assume pleinement ce partenariat et en tire parti pour ses enjeux propres et réciproquement ; que ce partenariat soit fondé sur des exigences artistiques et pédagogiques et non pas seulement sur des préoccupations statistiques ; enfin pour que ce partenariat soit durable, il faut des moyens appropriés, intégrés tant du côté des équipes artistiques et des institutions culturelles que du côté des établissements éducatifs, qui ont à se doter de véritables politiques en la matière pour aller au-delà du « coup par coup ».

Pendant, la vraie difficulté aujourd'hui n'est plus dans le dilemme « faire du nombre » ou « faire de l'expérimentation », mais réside dans la continuité et dans la mise en œuvre de démarches qui respectent les désirs et les approches de chaque période de la vie, les envies de pratiquer et donc les possibilités de le faire, de rencontrer les œuvres et les productions qui vont marquer et peut-être générer de nouvelles étapes.

Ces enjeux sont peu visibles ou lisibles dans les politiques culturelles. Ils sont objet d'expérimentation en particulier par des élus qui croient que l'on peut aider par la culture non à panser des plaies sociales mais simplement à vivre mieux, à se forger une identité sociale, à communiquer, à créer. C'est aussi ce que croient les artistes les plus impliqués. L'éducation artistique et culturelle peut d'ailleurs être un levier majeur de la politique de la ville en contribuant à l'école de la réussite, à la vie culturelle des quartiers mais aussi à la découverte des lieux culturels et à l'appropriation de l'espace urbain par les enfants et les jeunes.

Éducation artistique et pratiques en amateur

C'est à ce niveau du débat sur l'éducation artistique et culturelle que la question des pratiques en amateur trouve sa place. « L'éguée » à d'autres depuis 36 ans par le ministère de la Culture qui s'est alors créé dans une certaine distance avec le système éducatif et l'expérience de l'éducation populaire, la question des pratiques amateurs a

cependant été relayée sur le terrain par les associations, les professionnels, les élus, les Drac, les Directions départementales ou régionales de Jeunesse et sport.

Le développement des pratiques amateurs devrait être le pendant d'une politique active d'éducation à l'art et à la culture mais aussi des enseignements spécialisés sous « tutelle » du ministère de la Culture, ce qui n'est pas toujours le cas.

Il s'agit de créer du désir, de donner l'envie d'approfondir ces pratiques en amateur et de favoriser la rencontre avec la création. De cette rencontre avec l'artiste ou avec l'œuvre, qu'elle soit contemporaine ou patrimoniale, du travail d'apprentissage, peut naître aussi le « spectateur actif » apte à des choix personnels, dans son rapport à l'art. Politique artistique et éducation à l'art et à la culture sont donc indissociables. Prétendre qu'il n'est plus nécessaire de soutenir la première car la seconde suffit, c'est opérer une grave régression et céder à une forme de « laminage par le bas » auquel procèdent certaines collectivités à partir d'arguments largement idéologiques et fallacieux.

Si l'éducation artistique avec les objectifs rappelés précédemment ne résout pas le problème complexe du rapport à l'art, elle en est la clé essentielle. Si elle ne règle pas seule la question de la démocratisation culturelle, elle en est un levier premier. Les multimédias, si leur usage est bien maîtrisé, peuvent apporter une contribution décisive à cette « cause ». Elle peut contribuer à décloisonner les cultures et faire partager à tous la richesse potentielle du pluriculturalisme propre à la France. Elle peut offrir de vrais moyens d'expression à celles et à ceux qui en ont le plus besoin, et leur permettre d'être acteurs de leur devenir. Elle peut créer à terme une mutation de la demande et de la pratique culturelles. C'est donc sur le terrain et non par une approche trop globale qu'il faut s'intéresser à ses effets, les observer, les évaluer, pour les comprendre et pour les accompagner.

L'éducation artistique et culturelle ne saurait donc être une démarche réduisant l'art à un « objet d'apprentissage ». La culture est ce qui reste bien souvent aux gens pour exprimer leur identité, leur spécificité, leur créativité, voire leurs refus de cette culture. La rencontre avec l'art et la pensée peut constituer un socle majeur de cette culture qui puise aussi ses sources dans la vie sociale et dans la mémoire de chacun.

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 14 – Automne 1997

Decentralisation, déconcentration : vraies questions et mauvaises craintes

Plus personne ne conteste le fait que les actions artistiques et les productions culturelles s'inscrivent dans des espaces sociaux et territorialisés – la ville est de tout temps le lieu de la production culturelle – qui constituent aussi les espaces de référence des artistes comme de la population.

Ce n'est nullement contradictoire avec la dimension universelle de l'art et la fonction d'échange et de communication de la culture. La justesse de la formule souvent citée du poète portugais Miguel Torga (« l'universel c'est le local sans les murs ») se vérifie chaque jour. L'universel ne peut pour autant être invoqué pour légitimer une hégémonie culturelle qui affaiblit les cultures régionales et nationales en même temps qu'elle provoque leur affirmation. Cette observation ne met pas en cause une nécessité politique : toute orientation majeure impliquant l'ensemble des institutions et des acteurs doit être portée par une volonté nationale. C'est le cas lorsqu'il s'agit de faire partager à une communauté tout entière un objectif aussi essentiel que l'accès du plus grand nombre à la culture qui suppose d'ailleurs de progresser vers une démocratie culturelle renouvelée.

La décentralisation théâtrale est une bonne illustration de cette réalité : c'est parce que les villes ont assumé l'initiative de l'État que les équipes théâtrales ont pu s'implanter et conquérir leur public. L'État n'a jamais pu imposer, son rôle est de convaincre. Les artistes ont aussi un rôle déterminant : tisser des relations de confiance avec le milieu local et le dynamiser. Les responsabilités de la décision publique doivent alors être fixées en fonction de ce contexte.

Si la déconcentration soulève, avec la décentralisation, des questions et des inquiétudes c'est sans doute que la clarté des volontés et des orientations nationales a fait défaut et que les Drac sont encore trop vécues comme la simple reproduction de l'administration centrale. Pour autant, un directeur régional des affaires culturelles est-il moins légitime aujourd'hui qu'un directeur d'administration centrale pour négocier avec les collectivités territoriales, faciliter les projets ou, au contraire, résister à quelque mauvais coup d'un élu ? Notons au passage que cette capacité n'a manqué ni au directeur régional des affaires culturelles ni au ministre face au Front national à Toulon. L'exemple du préfet du Var n'illustre en rien une quelconque dérive de la déconcentration mais relève d'un cas très particulier, d'ailleurs tranché depuis. Le système politique français et les rapports entre le centre et les périphéries ont changé. Il faut améliorer aujourd'hui le lien entre les orientations culturelles prises par les collectivités territoriales et les projets des institutions ou des artistes tout en sachant que le positionnement de ces derniers reste variable. Dès lors qu'il y a argent public le contrat d'objectif devrait s'imposer pour fixer les droits et les devoirs de chacun. Il ne suffit pas de dire que l'argent étant dans les collectivités locales il appartient aux professionnels et aux artistes d'aller le négocier. Le contrat d'objectif doit engager l'État lorsque celui-ci est concerné et il doit jouer pleinement son rôle. Le contrat d'objectif est d'ailleurs une des applications du principe de la contractualisation (le contrat doit au passage permettre de caractériser l'activité culturelle au regard de son statut fiscal). Celui-ci doit aussi définir l'engagement réciproque des collectivités territoriales et de l'État, qu'il s'agisse de sa durée ou d'enjeux précis.

L'expérimentation contractuelle de nouvelles responsabilités territoriales doit même précéder toute loi, comme cela était déjà suggéré dans le rapport sur la décentralisation culturelle. Il y aurait, dit-on, plus de conflits aujourd'hui que naguère à propos de la création artistique. Mais a-t-on bien prévu et géré l'engagement des partenaires ? Et n'oublions pas que le nombre des collectivités engagées s'est sensiblement multiplié depuis vingt ans.

Chaque projet étant de plus en plus singulier, un label national ne règle rien, quel que soit le domaine concerné. Les Drac là encore, à partir bien sûr de l'orientation ministérielle et avec l'appui de l'administration centrale, sont les mieux placées pour négocier. C'est d'ailleurs une des conditions de la déconcentration : des orientations nationales claires, des moyens financiers et humains adaptés, des capacités d'expertise et d'évaluation réelles, une bonne association des préfets aux objectifs et aux décisions. La commission Rigaud a fait sur ce point des propositions précises. Il s'agit en fait de construire une politique cohérente de la déconcentration, problématisée à partir des fonctions majeures de l'État, des enjeux dont il est porteur, et de penser en conséquence l'organisation des Drac ainsi que le profil et le statut des personnes.

En fait la déconcentration, c'est-à-dire l'exercice en région des prérogatives de l'État, est une mutation irréversible de l'administration du territoire. Mais à cette occasion se repose la question de la légitimité de la décision culturelle. Certes, l'âge d'or d'un ministre de la Culture appuyé sans réserve par un président de la République peut un jour se reproduire et faire rêver ceux qui ne concèdent une légitimité culturelle qu'à l'État central. Mais depuis longtemps l'État lui-même reconnaît la légitimité culturelle aux collectivités territoriales puisque voilà trente ans qu'il s'emploie activement à en faire ses partenaires : aujourd'hui les élèves ont dépassé financièrement le maître si l'on veut bien, en matière de dépense culturelle, comparer ce qui est comparable. Dès lors, il faut plutôt s'interroger sur le rôle spécifique de chacun, en considérant que l'État au centre et dans les régions doit garder des prérogatives majeures et non exclusives comme, par exemple, la formation des professionnels et des artistes, l'État ayant l'exclusivité pour les diplômes nationaux. Il en est de même pour le soutien à la création partout où son rôle se révèle nécessaire, la découverte et la mobilité des jeunes talents, l'appui à l'innovation et à la recherche, l'incitation aux relations internationales. L'État doit aussi définir les cadres juridiques adaptés et soutenir la création dans les industries culturelles et l'éducation artistique, deux axes essentiels pour développer « l'appétence » culturelle. Et surtout, en tous points, l'État doit donner l'exemple.

C'est à ces quelques conditions, et sans doute à d'autres non évoquées ici, que l'exigence des artistes et les passions de nos concitoyens pourront converger et progresser dans l'avenir. C'est aussi à ce prix que les artistes seront moins menacés.

Car, n'en doutons pas, c'est la conception que l'on se fait du développement culturel sur le territoire qui est en jeu. Faire partager le désir artistique, organiser la rencontre entre le patrimoine et l'architecture sur le terrain et dans une même direction ministérielle, promouvoir une politique active de formation artistique et de soutien aux pratiques en amateur, accompagner des projets culturels de pays ou d'ensembles urbains, réduire les disparités territoriales exige une volonté nationale mais surtout des objectifs partagés entre l'État et les collectivités territoriales. Il faut adopter de nouvelles attitudes plaçant notamment l'évaluation au cœur des dispositifs et des actions. Il s'agira aussi d'inventer les formes du dialogue entre les élus et les services de l'État en région pour introduire plus de débat et de transparence dans la conduite des politiques culturelles. La primauté du politique, au plan national comme au plan local, ne saurait en effet être oubliée.

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 17 – Printemps 1999

Politique de la ville : quelles finalités culturelles ?

Une évidence s'est imposée dans la politique de la ville : on ne peut revitaliser et solidariser l'espace urbain sans ses habitants, on ne peut faire l'impasse sur la culture, l'initiative, la créativité, si l'on veut changer les représentations, réduire les conflits d'intérêt, dépasser l'approche technique ou purement matérielle qui a souvent prévalu.

Rendre à la ville sa fonction de débat et d'échange, de confrontation des regards singuliers portés sur elle, sur les espaces de vie par les habitants comme par les artistes ou les intellectuels, contribue à la cohésion sociale. Celle-ci passe notamment par des formes diversifiées d'appropriation des questions qui traversent la cité et son devenir. Cela suppose qu'il y ait expression et écoute de tous les groupes concernés dans leur diversité culturelle, y compris hors des codes et des cadres traditionnels du débat démocratique local souvent inopérants. Les actions et « projets » culturels peuvent être à la fois des « espaces » privilégiés d'activation du débat urbain et d'une démocratisation culturelle « interactive » en rupture avec la vision descendante, voire condescendante qui domine souvent.

Les pouvoirs publics, n'ayant pas vocation à tout entreprendre et tout régenter ni à instrumentaliser l'initiative des habitants et des acteurs, peuvent initier dans ce cadre des attitudes nouvelles illustrant l'idée centrale que le contrat devrait être au cœur de la relation citoyen-décideur. On y gagnerait en efficacité et en imagination. Le « projet républicain » serait moins abstrait pour les gens auxquels il est censé s'adresser en priorité si tous les services publics, la pluralité des projets de vie, des projets culturels étaient pris en compte comme un creuset du vivre ensemble. Les jeunes en particulier se sentiraient moins exclus du jeu social, mieux respectés et reconnus pour leur vitalité souvent créatrice si cette dernière était valorisée, y compris par les médias plus aptes à désigner les attitudes de rejet ou délictuelles des jeunes.

Service public de la culture et politique de la ville

Ce contexte éminemment culturel au sens large du terme doit être saisi par le « service public de la culture » dont la fonction n'est pas de résoudre les crises mais de les révéler et de les dépasser. Ces espaces en crise sont à situer dans une ambivalence : espaces de préfiguration des tendances lourdes de la société, ils sont aussi espaces d'innovation et de solidarité. Nul besoin « d'injonction sociale » par des pouvoirs publics sommés eux-mêmes d'agir par la *vox populi* car, de très nombreuses démarches artistiques et culturelles l'attestent, à des situations exceptionnelles répondent des attitudes exceptionnelles. Il suffit de les connaître, de les accompagner, de rendre possible leur épanouissement.

Dans ce cadre, que peut-on attendre d'une implication du service public culturel dans la politique de la ville ? On sait depuis longtemps ce qu'apportent l'art et la culture : ils créent pour les habitants la capacité d'une expression singulière, différente

des relations ordinaires ; ils contribuent à changer les représentations et à casser l'enfermement ; ils permettent le regard des artistes sur les gens et sur les espaces ; ils contribuent aussi à la réussite, et donc à réduire les risques de l'échec individuel ou collectif, dans l'éducation ou dans l'accès à la formation ; ils produisent de la mémoire et permettent à un peu plus de gens de s'approprier les questions urbaines et sans doute bien d'autres choses intimes et secrètes qui rendent la vie moins dure. Ainsi rappelons que l'écriture de journaux personnels est une des premières pratiques culturelles de nos concitoyens.

L'innovation culturelle dans l'espace urbain

Mais on peut aussi faire l'hypothèse que les institutions artistiques et culturelles évoluent par cette confrontation à des situations exceptionnelles ; le regard qu'elles portent sur les publics potentiels et sur les relations avec eux fait évoluer leurs missions. Elles acceptent de nouveaux questionnements et la démocratisation culturelle prend un tour concret, stratégique.

L'espace urbain, espace d'innovation culturelle peut aussi être un espace d'innovation administrative et d'évolution des normes de l'action publique.

Moins *d'a priori*, plus de diagnostic et d'objectifs concertés, moins de certitudes, plus d'écoute, une juste appréciation des outils et des moyens les mieux adaptés, de la volonté politique et de la durée surtout, et un peu d'évaluation des actions menées sur le terrain. À ces conditions la politique de la ville peut être une occasion à saisir, elle est un espace de synthèse entre le social et la culture, l'art, l'urbanisme et le patrimoine. Elle permet aux programmes et actions culturelles des pouvoirs publics de rencontrer la population à partir de ses désirs et non des présupposés portés sur elle.

Elle peut être enfin l'étape précieuse pour faire reconnaître la place de la culture dans un projet urbain et rendre par là même plus évidente et nécessaire la compétence culturelle rendue possible par la nouvelle loi pour les communautés urbaines et d'agglomération. Ce n'est plus seulement la culture « normative » mais ce sont les différents contours d'une production culturelle multiforme qui dynamisent l'espace urbain.

Le service public culturel auquel nous consacrons un dossier dans ce numéro peut être ici régénéré et mieux refondé.

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 18 – Automne-hiver 1999

Les habits neufs de la décentralisation culturelle

La culture est un des champs de l'action publique pour lesquels le transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales a été assez strictement limité. Les deux activités concernées à ce titre par les lois de décentralisation, les archives et les bibliothèques départementales, ont d'ailleurs

connu, par le transfert, un très fort développement au bénéfice des communes rurales ou des petites villes et des usagers, sans obérer l'élargissement des responsabilités culturelles des départements les plus entreprenants vers le patrimoine et l'enseignement notamment.

Les conditions n'étaient pas créées pour aller bien au-delà : alors même que l'appel à l'État était très fort, transférer les nouveaux crédits aux collectivités territoriales était impensable (le 1 % du budget de l'État consacré à la culture était une revendication des élus comme des professionnels) ; les collectivités elles-mêmes ne revendiquaient pas des compétences, mais des moyens supplémentaires. Le fonds spécial de développement culturel (350 millions programmés dans la loi de finance de 1982) a permis d'alléger temporairement les charges des villes pour le financement de leurs bibliothèques, leurs établissements d'enseignement artistique, leurs musées, quatre services publics culturels balisés « par des textes, des corps professionnels, des objectifs d'ouverture à tous ». Les lois rappellent également que ces quatre services, sauf les enseignements supérieurs, relèvent de l'initiative et de la responsabilité des communes, des départements et des régions et fixent le rôle réglementaire de l'État à leur égard.

L'État, ministère de la Culture, préfetures de région et Drac dans le cadre de la déconcentration, a pris de son côté une part active dans la décentralisation culturelle territoriale par le partenariat contractuel avec les collectivités. Ces dernières se sont engagées très largement, certes à des degrés divers, dans le développement artistique et culturel de leurs territoires, pour certaines depuis fort longtemps, la culture étant devenue dans les collectivités un enjeu, soit pour les forces actives de la population, soit pour le développement des villes, des départements, des régions, et maintenant des ensembles intercommunaux. Force est de constater que la décentralisation considérée dans ses deux sens, transfert et territorialisation, a fortement transformé le paysage culturel de la France. Des débats sont encore nécessaires, entre autres sur les spécificités du champ artistique et sur la diversité culturelle comme fondement des actions publiques.

Le nouveau contexte de ce paysage culturel et les évolutions à opérer ont été explorés ces dernières années, notamment par le rapport sur la décentralisation culturelle (1), celui sur l'aménagement culturel du territoire (2), plus récemment par la commission Rigaud (3) et par d'autres auteurs.

Les nouvelles structures d'agglomération et leurs compétences culturelles optionnelles, le développement des pays, la part prise par la culture dans le développement urbain et le développement local, la montée des régions et l'arrivée de nouveaux départements sur la scène culturelle créent de nouvelles données pour l'avenir. Cela, alors même que la situation financière des collectivités et surtout l'importance prise par de nouvelles compétences (le social entre autres) et par la montée en charge d'autres politiques publiques (transport, économie, éducation et formations par exemple), va relativiser les moyens accordés à la culture, y compris au plan national.

Une nouvelle étape de décentralisation, à nouveau d'actualité avec la mise en place, à l'initiative du gouvernement, de la commission présidée par l'ancien Premier ministre Pierre Mauroy et par la création au ministère de la Culture d'un conseil des

collectivités territoriales pour le développement culturel présidé par Catherine Trautmann, ne peut cependant être légitimée uniquement par la nécessité d'évolutions institutionnelles. Elle doit répondre à des questions politiques fondamentales : « les attentes des jeunes, en ville comme à la campagne », les besoins pour de nouveaux groupes et de nouveaux rythmes (personnes âgées, temps libéré), une présence plus active de l'art à l'école, une vision dynamique des territoires, des relations internationales refondées, un aménagement culturel du territoire souple facilitant les initiatives et les partenariats (tels que les réseaux d'acteurs et de villes par exemple). Les schémas de services collectifs culturels ont déjà permis de prendre la mesure de ces enjeux sous les auspices du couple État-région.

Deux principes pourraient faciliter la prise en compte de ces besoins dans une nouvelle avancée de la décentralisation culturelle : d'une part raisonner en fonction des missions, des objectifs, des territoires « d'influence » et des populations concernées pour organiser le pilotage et le financement des activités culturelles ; d'autre part travailler sur la notion de chef de file, au sens de la loi de 1995 sur l'aménagement et le développement du territoire, pour clarifier les responsabilités culturelles des collectivités territoriales et de l'État. Le volontariat et le partenariat contractuel ayant atteint leurs limites, il reste à savoir si cette architecture ne devrait pas être confirmée par la loi. Les responsabilités nouvelles de la Collectivité territoriale de Corse établies par la loi de 1991 peuvent être, à cet égard, un bon exemple pour la réflexion à venir.

La convergence de cette démarche avec le développement de l'intercommunalité culturelle (la taxe professionnelle unifiée peut être un facteur décisif) et l'actualisation du rôle des Drac, chevilles ouvrières de l'État dans ce cadre, seraient de nature à simplifier un paysage complexe, et placeraient au centre des débats les finalités et les objectifs et pas seulement la question des financements. Il convient toutefois de distinguer ici les services publics culturels dont les missions et les objectifs doivent être mieux hiérarchisés, de l'aide à la création et à l'innovation culturelle et sociale pour lesquelles des marges de manœuvre doivent être impérativement retrouvées.

Dans ce contexte, l'établissement public culturel local en projet prend tout son sens : permettre à chaque collectivité publique de jouer son rôle tout en gardant l'unité des missions de la structure et son projet, qu'elle soit artistique ou patrimoniale, qu'elle soit de formation, de conservation, de production, ou de diffusion. On peut penser qu'avec ce dispositif simplifié le partenariat serait amplifié, simplifié, plus efficace, les responsabilités seraient mieux identifiées et convergentes. Et l'on peut espérer que la population percevrait mieux l'identité des lieux et des actions pour mieux se repérer et s'approprier leur usage.

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 20 – Hiver 2000-2001

La culture est-elle encore un enjeu politique ?

Devenue un secteur à forte connotation gestionnaire et un vecteur d'image (d'un territoire, d'un élu, d'une entreprise, d'un artiste...) la culture semble réduite pour de nombreux dirigeants à un rôle de supplétif (le supplément d'âme ?) et d'objet de loisir. Le divertissement et le plaisir sont évidemment essentiels lorsqu'ils sont richesse et invention.

Ces dirigeants croient-ils encore que la culture, les cultures, peuvent être fondatrices de destinées individuelles et collectives et que l'art peut changer le regard d'une société sur elle-même, mais aussi sur les autres, et porter des exigences humaines sans cesse renouvelées ?

Dans le même temps, les sondages réalisés depuis cinq ans¹ révèlent les convictions culturelles majoritaires de nos concitoyens. L'explosion des pratiques en amateur est largement expliquée par des besoins profonds parfois cruciaux de leurs praticiens : besoin de se situer, besoin de comprendre, besoin de « créer » pour exister, besoin de rencontres et d'échanges. La soif d'éducation artistique (une « urgence démocratique » pour Catherine Tasca) est patente. Les nouvelles formes artistiques et les messages dont elles sont porteuses illustrent une volonté très forte de renouvellement, d'invention et d'innovation, très forte, parfois virulente.

Les désirs d'expression culturelle, le foisonnement des projets dans des milieux où l'on ne les attendait pas, attestent que la société n'est pas figée, qu'elle invente à côté des institutions qui demeurent tout de même le socle indispensable sans lequel tout ne serait qu'éphémère. D'ailleurs, les rencontres entre les institutions et ces mouvements sont nombreuses, sous des formes diverses.

Mais le champ culturel n'échappe pas totalement aux travers de l'autre versant de la société où les avantages acquis, le goût et l'habitude du superficiel, un certain cynisme, tiennent lieu de programme pour l'avenir.

De nombreux élus ont pleinement conscience des enjeux culturels pour les territoires dont ils ont la charge, même si la diversité et le caractère parfois contradictoire des motivations qui les animent réduisent la clarté et la conviction de leurs projets politiques.

Car faire le choix de mettre les enjeux culturels au centre des préoccupations de leurs concitoyens, qui n'en ont pas toujours conscience, et du projet qui leur est proposé, est l'expression par les élus d'un acte politique fondamental.

Parler de projet politique ne signifie pas politiser la culture. C'est préciser les enjeux, c'est dire les conditions qui seront créées pour rendre possibles ces enjeux, pour rendre

1. En particulier ceux de la commission Rigaud (97) de la FNCC (2000) et très récemment celui de *Beaux-Arts Magazine*.

possibles l'irrigation et l'innervation culturelle de la société, rendre le champ social perméable à l'idée même d'art et de culture. La culture est une dimension de l'action publique (bien démontrée dans le rapport Rigaud) et pas seulement un « secteur ».

Pour autant ces enjeux relèvent davantage des milieux culturels eux-mêmes que des expressions politiques que l'on peut attendre à leur sujet. Tout ici est question d'attitude.

On sait en effet depuis longtemps que l'accès à l'art est affaire de générosité, de disponibilité, de respect et de compréhension de la culture des autres dont on ne peut pas sous-estimer la dimension artistique. Les rites, les codes qui enferment parfois le milieu culturel sur lui-même sont autant d'obstacles pour ceux qui ne sont pas dans le cercle des initiés bien identifiés par les travaux du Département des études et de la prospective.

Rompre avec cette fausse « protection » est le propre de nombreux artistes qui acceptent de prendre des risques, de se mettre en danger, car ils deviennent alors inclassables et perturbent le bel ordonnancement des « labels culturels ».

Observons que c'est justement dans les territoires que s'inventent ces bouleversements, que se font les rencontres créatrices de désirs et d'initiatives. Observons aussi que sur ces bases se créent des réseaux y compris au niveau européen, avec, par exemple « Banlieues d'Europe » ou « Trans Europe Halles » notamment.

Comment dès lors aborder la question culturelle dans les échéances politiques à venir ? Beaucoup d'élus s'y préparent par une réflexion collective (on pense à la Fédération nationale des collectivités pour la culture et à l'Association pour le développement culturel en région en particulier).

Plusieurs impératifs me semblent s'imposer. J'en sélectionne ici quelques-uns sans ordre hiérarchique :

- Réactiver le débat car on ne peut plus prendre des décisions que l'on croit « souveraines » si elles ne sont pas comprises et légitimées. Parmi les questions clés de ce débat, citons-en deux : celle des cultures populaires et de leur fécondation par les pratiques artistiques (avec le recul dont on dispose à son égard, l'expérience de l'éducation populaire ne devrait-elle pas être revisitée ?) ; celle du label accordé aux structures culturelles pour s'interroger, bilan à l'appui, sur les limites de ce système (procède-t-on à des évaluations réelles et suivies d'effets pour l'application des contrats ?) et sur certains de ses effets pervers.
- Nourrir les projets des institutions artistiques et culturelles (elles sont indispensables car elles sont la condition de la permanence et en principe de l'exigence) par une relation renouvelée à leur environnement, par le décroisement de leurs missions et leur pratique interdisciplinaire.
- Être convaincu que l'éducation artistique (dans la diversité de ses formes et de ses contenus), si elle ne règle pas tout, est la base de tout en matière d'accès à l'art et à la culture.
- Considérer que la diversité culturelle est le principe durable sur lequel fonctionnera la société, que le dialogue des cultures et la confrontation des arts produisent du bien commun et sont le vecteur pour l'ouverture des territoires sur le monde,

que le même modèle culturel ne peut s'imposer partout et à tous (la décentralisation culturelle est une force, non un handicap) et que l'adhésion aux valeurs républicaines ne relève pas de discours incantatoires mais suppose des citoyens « à l'aise dans leurs cultures ».

- Estimer qu'un projet culturel fort peut réellement relier des gens et des territoires, fédérer des énergies, produire de la mobilité (la citoyenneté se nourrit plus de mobilité que de proximité), décloisonner des pratiques et des champs de la vie sociale.
- Être persuadé enfin que l'administration doit être au service de l'art et de la culture et non l'inverse : il faut préférer une administration cultivée à une culture administrée.

Ces orientations supposent une remise en débat des référents implicites et explicites à partir desquels se construisent les politiques culturelles territoriales. Celles-ci supposent à la fois plus de souplesse et d'esprit stratégique, ce qui ne veut pas dire plus de contrainte institutionnelle ou politique. Celles-ci supposent également d'élargir la sphère que le ministère de la Culture a privilégiée depuis sa création, pour réunifier dans les territoires toutes les composantes d'une vie culturelle ancrée dans les réalités humaines et sociales contemporaines. À l'échelle territoriale, l'innovation et la créativité doivent pouvoir nourrir la création et se nourrir d'elle. Celles-ci supposent enfin une clarification du rôle de chaque collectivité publique.

Le recentrage inéluctable du ministère de la Culture sur des missions essentielles à une politique nationale (et mieux financées), doit être conduit en harmonie avec l'affirmation du rôle de chaque niveau de collectivité territoriale. Les protocoles de décentralisation culturelle concourent à cet objectif.

René Rizzardo



L'observatoire des politiques culturelles

N° 21 – Automne 2001

L'Observatoire, du bilan au projet

Ce n'est pas la coutume de parler de notre « maison » dans notre publication. Les changements qui s'opèrent dans les équipes dirigeantes et les enjeux auxquels l'Observatoire des politiques culturelles participe le justifient. Nous sommes en outre redevables à nos partenaires et amis d'un devoir d'information et de transparence.

Au chapitre des changements, Robert Abirached, qui a assuré après Maurice Fleuret la présidence de l'association, passe le relais à Michel Fontès devenu récemment personnalité qualifiée au sein de nos instances, après avoir représenté le ministère de la Culture et de la Communication depuis la fondation de l'Observatoire. L'esprit d'indépendance qui le caractérise, comme ses deux prédécesseurs, garantit le bon

équilibre entre les trois grandes composantes de l'Assemblée générale¹, sur lequel repose le fonctionnement de notre association.

Par ailleurs, l'Observatoire changera de directeur fin mars 2002, Jean-Pierre Saez qui cosigne cet éditorial, ayant été désigné par l'Assemblée générale pour succéder à René Rizzardo qui fait valoir ses droits à la retraite.

Avec la venue de Cécile Martin, responsable des études, en janvier 2000 en remplacement de Jacques Perret, puis l'arrivée cette année de Lisa Pignot qui occupe la nouvelle fonction de valorisation des travaux et de communication (avec la tâche de développer un site internet en étroite relation avec le centre de documentation que pilote Martine Ducor), et de Vincent Adelus comme responsable des formations, l'équipe est profondément renouvelée. La jeunesse des uns alliée à l'expérience des autres augurent d'une nouvelle étape que nous espérons dynamique et efficace.

Au chapitre du bilan, réalisé à intervalles réguliers par l'Assemblée générale, des acquis doivent être soulignés.

Celui des formations d'abord. En 1988 les fondateurs ont défini la mission première de l'Observatoire : « accompagner la décentralisation culturelle ». Nous nous sommes logiquement orientés, pour ce faire, vers la mise en œuvre d'un cycle de formation destiné à soutenir la professionnalisation des cadres culturels des collectivités territoriales en cours d'emploi rejoints rapidement par des personnels des Drac puis par d'autres professionnels, issus notamment du secteur associatif. Sanctionnée par un DESS, cette formation était l'objet d'un partenariat fructueux entre l'université Pierre-Mendès-France et l'institut d'études politiques de Grenoble, le ministère de la Culture et de la Communication, le CNFPT, qui ont confié à l'Observatoire le pilotage de cette « formule ». Ses contenus, son rythme, ses apports en termes de réflexion générale et de management stratégique de projets et de politiques culturels, ses effets sur le plan de la qualification et de la mobilité des stagiaires ont été largement mis en exergue par les 126 stagiaires déjà formés, les collectivités et le CNFPT lui-même comme le confirme une évaluation interne réalisée en 1999. Pourtant, quelque temps après, l'établissement national prenait une décision d'ordre général d'arrêt du financement des formations diplômantes, entraînant de fait la rupture sur ce point du partenariat avec l'Observatoire et renvoyant aux collectivités le financement des charges pédagogiques. Cette mesure a eu des répercussions sur le recrutement de la septième promotion même si un certain nombre de collectivités ont accepté d'assumer la demande de formation de leurs agents. Quoi qu'il en soit, ce cycle se poursuit avec l'appui de l'ensemble des autres partenaires initiaux. Sa 7^e édition en 2002-2003 confirme la diversification déjà amorcée des stagiaires accueillis par notre organisme.

Les changements évoqués interviennent alors que de nouvelles questions se posent aux politiques culturelles territoriales. L'approfondissement possible de la décentralisation qui se traduit par une dimension culturelle croissante des autres actions

1. Le monde des collectivités territoriales, les représentants de l'État, les universitaires, chercheurs et personnalités qualifiés. Le ministère de la Culture et de la Communication, principal financeur, n'est pas présent dans les instances dirigeantes.

publiques, l'évolution des relations entre l'État et les collectivités territoriales, les nouveaux enjeux artistiques et culturels du plan local au niveau international, le développement de l'intercommunalité et le rôle croissant de la culture dans les projets communautaires appellent un effort de formation actualisé et renouvelé. Un tel contexte conduit l'Observatoire à confirmer pleinement et à élargir sa mission de formation.

Concernant les études et recherches, l'Observatoire a beaucoup capitalisé avec les chercheurs et chargés d'étude, qui jouent un rôle clé dans notre démarche et avec qui nous entretenons des relations privilégiées. Soulignons que ces travaux sont caractérisés par leur dimension territoriale et opérationnelle - ils n'empiètent pas à ce titre sur ceux du DEP dont les chargés d'étude sont souvent en relation avec nous. Leur valeur dépend d'abord de leurs résultats. C'est un défi permanent que de la renforcer.

Dans ce domaine, de nouveaux partenaires sont intervenus venant compléter l'engagement sans faille du ministère de la Culture et de la Communication. Citons la Datar, la DIV, et même Dexia-Crédit local de France. Ces travaux ne seraient pas possibles sans les collectivités partenaires, à commencer par le conseil régional Rhône-Alpes et la ville de Grenoble, et nous sommes sensibles à l'intérêt qu'y portent les associations d'élus dont la Fédération nationale des collectivités pour la culture.

L'indépendance des travaux d'étude et de recherche et leurs prolongements (formations, séminaires, publications, participation à des colloques) repose largement sur ces partenariats croisés. Avoir capitalisé permet de mieux diffuser et d'élargir les cercles concentriques des usagers de l'Observatoire. À cet égard, le site internet sera décisif.

La présence de l'Observatoire dans certaines initiatives qui concernent le champ culturel, lorsque ces initiatives ressortent de ses compétences, a conforté la visibilité de ses travaux et les a soumis à l'épreuve des débats contradictoires.

Ces acquis donnent des exigences et des devoirs et obligent à renforcer la clarté du projet.

L'Assemblée générale du 13 septembre a ainsi décidé de conduire une réflexion qui porte en particulier sur deux axes essentiels de nos missions. Tout d'abord sur la définition d'une politique cohérente des formations, qui coïncide avec l'arrivée d'un nouveau responsable, l'objectif étant de mieux relier la formation aux études (elle en est un prolongement naturel) et aux nouveaux enjeux artistiques, patrimoniaux, culturels, sociaux, de l'action publique culturelle. Ensuite sur les études : la spécificité de l'Observatoire en la matière doit être réaffirmée et lisible. Une « charte » interne des études et recherches est en cours de préparation. Elle fixera les priorités, les méthodes, la nature même des travaux et les règles du jeu des partenariats qu'ils impliquent tant pour les rapports aux chercheurs qu'aux commanditaires. Capitaliser, publier et diffuser seront des missions renforcées.

Soulignons enfin que les questions qui se posent à l'action publique culturelle et qui se posent sur elle ont changé. Elles concernent par exemple l'élargissement et les mutations du champ de la création artistique, la diversification du patrimoine, l'émergence de lieux culturels nouveaux, la redéfinition des missions des institutions artistiques et culturelles, l'irruption de nouvelles pratiques et demandes culturelles, le redéploiement du jeu des acteurs culturels, la prise en considération de la culture

comme dimension transversale d'autres champs d'action (l'éducation, l'urbanisme, le social, le développement, l'économie, l'international...), l'évolution du rôle du service public culturel face à la marchandisation croissante de la culture, les effets de la mondialisation sur les échanges artistiques et culturels et sur les cultures minoritaires...

Toutes ces questions, tous ces changements qui affectent l'action publique culturelle, sont à l'ordre du jour dans les programmes de l'Observatoire. Ce dernier doit analyser la réalité ; il doit aussi aider à anticiper et à percevoir les évolutions majeures. Cette mission de prospective, la plus difficile qu'il soit, nous devons la renforcer.

René Rizzardo
Jean-Pierre Saez



Études et publications de l'Observatoire des politiques culturelles (1989-2002)

1989

Coopération des collectivités publiques et action culturelle, Actes de colloque, en partenariat avec l'université des sciences sociales de Grenoble, le Département des études et de la prospective du ministère de la Culture et de la Communication, Paris, La Documentation française, 1989.

1990

René Rizzardo, *la Décentralisation culturelle*, rapport au ministre de la Culture et de la Communication commandité par Jack Lang, Paris, La Documentation française, 1990.

Élisabeth Auclair, Jacqueline Mengin, *Action culturelle et développement local dans la région Rhône-Alpes*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le conseil régional Rhône-Alpes, rapport d'étude OPC, 1990.

Alain Lefebvre, Robert Boure (sous la dir. de), *Approche de la production culturelle territoriale*, actes de colloque, en partenariat avec le Groupement de recherche interuniversitaire culture/communication de Toulouse, ouvrage publié aux éditions du GRICC, 1990.

Jean-Pierre Saez (sous la dir. de), *le Réseau européen des centres de formation d'administrateurs culturels du Conseil de l'Europe*, enquête pilotée par l'OPC, commanditée par le Conseil de l'Europe, le Centre d'études et de ressources culturelles de Barcelone, rapport d'étude OPC, 1990.

Guy Saez (sous la dir. de), *Recherche et évaluation dans les politiques culturelles*, actes de colloque, en partenariat avec le CERAT-IEP de Grenoble, Plan urbain, ouvrage publié aux éditions du CERAT, 1990.

Les Pratiques culturelles en Rhône-Alpes, résultats de l'exploitation régionale de l'enquête du ministère de la Culture, étude pilotée par l'OPC, rapport d'étude 1990.

1992

Michel Gault (sous la dir. de), *Action culturelle et coopération intercommunale*, en partenariat avec le ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture et le CNFPT, Paris, La Documentation française, 1992.

Bernard Bouhet, Nathalie Moulinier-Malatrait, *Étude d'opportunité d'une banque régionale de données culturelles*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la région Rhône-Alpes, le ministère de l'Éducation nationale, rapport d'étude OPC, 1992.

1993

Jacques Perret (sous la dir. de), *Dialogue culturel Nord-Sud et collectivités territoriales*, actes de colloque, en partenariat avec Culture et développement, la ville de Marseille, le conseil général des Bouches-du-Rhône, les ministères de la Coopération et du Développement, de l'Éducation nationale et de la Culture, des Affaires étrangères, ouvrage OPC, Culture et Développement, 1993.

Alain Faure, Christian Olles, Andrew Smith, *Évaluation des contrats de développement culturel en milieu rural en Rhône-Alpes*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la région Rhône-Alpes, rapport d'étude OPC, 1993.

Noëlle Burgi, Mylène Leenhardt-Salvan, *la Place de la culture dans les « systèmes urbains »*. Une approche de l'est du territoire français, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la Datar, rapport d'étude OPC, 1993.

Fabienne Castagna (sous la dir. de), *les Départements et la gestion du patrimoine. Nouvelles missions, nouvelles structures, nouveaux réseaux*, actes de colloque, en partenariat avec le Musée dauphinois, le conseil général de l'Isère, la direction des Musées de France, ouvrage publié par le Musée dauphinois et l'OPC, 1993.

Xavier Dupuis, Jean-Pierre Saez, *Rapport d'évaluation de la formation de directeurs d'affaires culturelles au développement social urbain*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la DIV et le CNFPT, rapport d'étude OPC, 1993.

Xavier Dupuis, Geneviève Gentil, Jean-Pierre Saez (sous la dir. de), *Formation et emploi culturel. Les formations de 3^e cycle d'administrateurs culturels en question*, actes de colloque, en partenariat avec l'UPMF, la Délégation au développement et aux formations et le Département des études et de la prospective, ouvrage OPC, ministère de la Culture et de la Francophonie, UPMF, 1993.

Jacques Perret (sous la dir. de), *Évaluation de la politique culturelle de la ville de Saint-Jean-de-Braye. Théâtre, musique, lecture publique, actions culturelles en direction des jeunes*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la Drac Centre et la ville de Saint-Jean-de-Braye, rapport d'étude OPC, 1993.

1994

Pour une relance du 1 %, OPC (sous la dir. de), en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Francophonie, synthèse de journée d'étude publiée par l'OPC, 1994.

Mireille Pongy, Guy Saez, *Politiques culturelles et régions en Europe*, en partenariat avec le conseil régional Rhône-Alpes et le CERAT-CNRS, Paris, L'Harmattan, 1994.

Yves Hulot, *Dépenses culturelles des communes de moins de 10 000 habitants. Étude de faisabilité d'une enquête statistique*, étude pilotée par l'OPC, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Francophonie, le Département des études et de la prospective, rapport d'étude OPC, 1994.

Pierre Moulinier (sous la dir. de), *l'Évaluation au service des politiques culturelles locales. Éléments pour la réflexion et l'action*, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Francophonie, Paris, La Documentation française, 1994.

Michel Gault (sous la dir. de), *Équipements culturels territoriaux. Projets et modes de gestion*, Paris, La Documentation française, 1994.

1995

Alain Faure, *Situation, contenu, perspectives des échanges culturels et artistiques franco-genevois*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le Comité régional franco-genevois, rapport d'étude OPC, 1995.

Jean-Pierre Saez (sous la dir. de), *Identités, cultures et territoires*, Paris, Desclée de Brouwer, 1995.

Bernard Corminbœuf, Alain Faure, *Action culturelle et développement local dans le département du Lot-et-Garonne*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le conseil général du Lot-et-Garonne, la Drac Midi-Pyrénées, rapport d'étude OPC, 1995.

Marie-Christine Balcon (sous la dir. de), *la Culture et le développement des territoires*, actes de colloque, en partenariat avec le conseil régional Rhône-Alpes, ouvrage conseil régional Rhône-Alpes, OPC, 1995.

Jean-Louis Bernard, Pierre-Alain Four, Bertrand Salanon, *Formations professionnalisantes dans le domaine culturel et artistique en Rhône-Alpes*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le conseil régional Rhône-Alpes, la Drac Rhône-Alpes, rapport d'étude OPC, 1995.

1996

Michel David, Vincent Dubois, Guy Saez, *Collectivités territoriales : vers une politique de relations culturelles internationales ?*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le ministère de la Culture, rapport d'étude OPC, 1996

Éducation artistique et développement culturel, un enjeu de la décentralisation, actes du 3^e colloque national en Franche-Comté, en partenariat avec la région Franche-Comté, rapport OPC, région Franche-Comté, 1996.

Franck Morel (sous la dir. de), *les Parcours culturels des 16-25 ans. Actes des Assises de la culture en Rhône-Alpes*, sous la direction de l'OPC, commandités par la région Rhône-Alpes, ouvrage région Rhône-Alpes, 1996.

Jean-Michel Tobelem (sous la dir. de), *Musées, gérer autrement. Un regard international*, en partenariat avec le CNFPT, le ministère de la Culture. Paris, La Documentation française, 1996.

1997

Franck Morel (sous la dir. de), *Rhône-Alpes, une région dans la décentralisation culturelle. Actes des assises de la culture en Rhône-Alpes*, sous la direction de l'OPC, ouvrage publié par la région Rhône-Alpes, 1997.

Jacques Pallard, *Action culturelle et intercommunalité. Territoires et systèmes d'acteurs*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le ministère de la Culture, la Datar et le ministère de l'Intérieur, rapport d'étude OPC, 1997.

Marie-Christine Balcon, Jacques Perret, *les Conventions de développement culturel. 1982-1993*, Hérouville-Saint-Clair, Drac de Basse-Normandie, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la ville d'Hérouville-Saint-Clair et la Drac de Basse-Normandie, rapport d'étude OPC, 1997.

Alain Faure, *Action culturelle et développement local. Quatre études de cas en Franche-Comté*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le conseil régional de Franche-Comté, la Drac Franche-Comté et le ministère de la Culture, rapport d'étude OPC, 1997.

Jean-Louis Bernard, *Évaluation de la demande en matière d'ethnologie appliquée au développement local*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la Mission du patrimoine ethnologique du ministère de la Culture, rapport d'étude OPC, 1997.

Pierre-Alain Four, *le Devenir des écoles d'art*, sous la direction de l'OPC, synthèse de journée d'études réalisée par l'OPC, la Délégation aux arts plastiques du ministère de la Culture, 1997.

1998

Alain Faure, *Action culturelle et développement local. Quatre territoires à la loupe dans le département de l'Hérault*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le conseil général de l'Hérault, la Drac Languedoc-Roussillon, rapport d'étude OPC, 1998.

Banlieues d'Europe (sous la dir. de), *Bilan et perspectives du travail artistique dans les quartiers d'Europe*, 7^e rencontre annuelle du réseau Banlieues d'Europe, actes de colloque, rapport Banlieues d'Europe, 1998.

« Une formation, des compétences pour le développement culturel territorial », *L'Observatoire des pratiques culturelles*, 1998, n° 15.

« Pratiques artistiques, développement culturel et régénération urbaine », *L'Observatoire des pratiques culturelles*, 1998, n° 16.

1999

Mariette Sibertin Blanc, Alain Lefebvre (sous la dir. de), *Développement culturel et coopération intercommunale dans l'agglomération toulousaine*, rapport OPC, GRE-SOC, 1999.

Jean-Pierre Saez (sous la dir. de), « Service public et culture », *L'Observatoire des pratiques culturelles*, 1999, n° 17.

La Décentralisation culturelle du local à l'international. Actes du colloque des 4 et 5 décembre 1997, en partenariat avec la région Franche-Comté, le ministère des Affaires étrangères, l'Association française d'action artistique, le ministère de la Culture et de la Communication, la Drac Franche-Comté, ouvrage de la région Franche-Comté, 1999

2000

Thierry Raspail, Jean- Pierre Saez (sous la dir. de), *l'Art contemporain : champs artistiques, critères, réception*, actes de colloque, Paris, L'Harmattan, 2000.

Lisa Pignot, *la Place de la francophonie dans les relations culturelles internationales des collectivités territoriales*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Culture et de la Communication, l'Agence intergouvernementale de la francophonie, rapport d'étude OPC, 2000.

Cécile Martin (sous la dir. de), « La culture dans l'intercommunalité », *L'Observatoire des pratiques culturelles*, 2000, n° 19.

Mireille Pongy, Fabrice Thuriot, *la Régionalisation de la politique culturelle en Corse*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le ministère de la Culture et de la Communication, la préfecture de région, la Collectivité territoriale de Corse, rapport d'étude OPC, 2000.

Jean-Gabriel Carasso, Hélène Cettolo, Alain Lefebvre, *Mise en réseau des ressources culturelles de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la Drac Midi-Pyrénées, rapport d'étude OPC, 2000.

Gil Arban, Sabine Lacerenza, Alain Pessin, *Perception et usages du chèque culture en Rhône-Alpes*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le conseil régional Rhône-Alpes, rapport d'étude OPC, 2000.

Isabelle Astier, François Baluteau, Jacqueline Gautherin, *les Parcours culturels à Annecy : vers la mise en œuvre d'une politique éducative locale concertée ?*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la ville d'Annecy, la Drac Rhône-Alpes et l'inspection académique de Haute-Savoie, rapport d'étude OPC, 2000.

Jean-Pierre Saez, Danielle Maurel (sous la dir. de), *le Programme Nouveaux services – Emplois jeunes dans la culture et le tourisme en Rhône-Alpes*, actes de colloque, commandités par la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle Rhône-Alpes, rapport OPC, 2000.

Caroline Brossat (sous la dir. de), *l'Art et la culture dans la rénovation urbaine en Europe*, colloque des 10 et 11 juillet 2000 à Strasbourg, actes de colloque, en partenariat avec Banlieues d'Europe, rapport OPC, 2000.

2001

Pierre Moulinier (sous la dir. de), « Compétences et modes d'action de l'État et des collectivités territoriales en matière culturelle », *L'Observatoire des pratiques culturelles*, 2001, n° 21.

Philippe Pujas (sous la dir. de), *Valoriser le patrimoine en Rhône-Alpes*, actes de colloque, en partenariat avec la région Rhône-Alpes et le Patrimoine rhônalpin, ouvrage OPC, région Rhône-Alpes, 2001.

Alain Faure, Emmanuel Négrier (sous la dir. de), *la Politique culturelle des agglomérations*, Paris, La Documentation française, 2001.

Philippe Maffre, Emmanuel Négrier, « La culture est-elle encore un enjeu politique ? », *L'Observatoire des pratiques culturelles*, 2000-2001, n° 20.

Jean-Louis Bernard (sous la dir. de), *Vers une fonction ressource « culture et ville » en grand Sud-Est. Une nouvelle aire d'action culturelle ?*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la Mission interministérielle interrégionale d'aménagement du territoire grand Sud-Est, rapport d'étude OPC, 2001.

Création artistique et dynamique d'insertion, actes de colloque, L'Harmattan, 2001.

2002

Sabine Lacerenza, Cécile Martin (sous la dir. de), *Cités vivantes, émergences culturelles, dynamiques urbaines et citoyenneté*, en partenariat avec Banlieues d'Europe, actes de colloque, rapport OPC, 2002.

Pierre-Alain Four, Marie-Christine Fourny, Anne Laval, *Réseau de villes et politique culturelle régionale*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par la région Rhône-Alpes, rapport d'étude OPC, 2002.

Marie-Anne Guérin, Guy Saez, Annie-Claude Salomon, *la Place du patrimoine culturel et de l'architecture dans les politiques des conseils généraux*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le ministère de la Culture et de la Communication, rapport d'étude OPC, 2002.

Lyliane Dos Santos (sous la dir. de), *Valoriser les musiques actuelles en Rhône-Alpes*, actes de colloque, en partenariat avec la région Rhône-Alpes, l'Agence musique et danse Rhône-Alpes, ouvrage OPC, région Rhône-Alpes, La Tour-d'Aigues, éditions de l'Aube, 2002.

Philippe Dressayre, Philippe-Emmanuel Goussard, Arielle Reynaud, *les Directeurs des affaires culturelles des villes*, étude pilotée par l'OPC, commanditée par le

ministère de la Culture et de la Communication et le CNEPT, rapport d'étude OPC, 2002.

Jean-Pierre Saez, Vincent Adelus (sous la dir. de), « Mémoires de formation », *L'Observatoire des pratiques culturelles*, 2002, n° 22.

Jean-Pierre Saez (sous la dir. de), *Développement urbain et culture*, actes de colloque, en partenariat avec la DIV, le ministère de la Culture et de la Communication, la Délégation au développement et à l'action territoriale, la Drac Bretagne, Ma ville et moi !, rapport OPC, 2002.



Table des matières

Avant-propos	9
Préface	11
Aux origines de l'Observatoire des politiques culturelles	17
Le SER et le CFNA	18
La naissance de l'Observatoire	21
La nature et les objectifs de l'Observatoire	25
Fonctionnement de l'OPC	27
L'équipe	29
Moyens et locaux	29
Le conseil scientifique	30
Les partenaires	31
Objectifs et activités de l'Observatoire	32
Les activités de l'Observatoire	35
Études et évaluations	35
L'évaluation	36
Éclairer le développement des politiques culturelles territoriales	37

La décentralisation culturelle	38
La région	39
Le département	40
La commune	40
Coopération intercommunale et réseaux de villes	41
Milieu rural et développement local	42
Les personnels territoriaux et l'adaptation des politiques culturelles à la décentralisation	43
Les formations professionnalisantes	45
Les relations culturelles internationales, en particulier comme responsabilité des collectivités territoriales	46
Les politiques culturelles transversales et l'éducation artistique	48
Les politiques culturelles sectorielles	50
La formation des cadres culturels	51
La documentation	54
Journées d'études, colloques, séminaires	55
Publications	56
Auto-évaluation	57
Conclusion	59
Annexes	61
Sélection d'éditoriaux de René Rizzardo dans la revue <i>L'Observatoire des politiques culturelles</i>	61
N° 3 – Janvier 1992 De l'administration à la culture ou la formation au service de la passion	61
N° 4-5 – Automne 1992 Du quartier à l'international, la culture en débat	62
N° 6 – Printemps 1993 À propos du parcours d'un pionnier	63

N° 7 – Automne-hiver 1993-1994	
Financement de la culture : un avenir incertain	64
N° 8 – Printemps-été 1994	
Le retour du territoire	66
N° 9 – Automne-hiver 1994-1995	
Identités et cultures : quelles interrogations ?	68
N° 11 – Hiver 1996	
De l'éducation artistique et culturelle	69
N° 14 – Automne 1997	
Decentralisation, déconcentration : vraies questions et mauvaises craintes	72
N° 17 – Printemps 1999	
Politique de la ville : quelles finalités culturelles ?	75
N° 18 – Automne-hiver 1999	
Les habits neufs de la décentralisation culturelle	76
N° 20 – Hiver 2000-2001	
La culture est-elle encore un enjeu politique ?	79
N° 21 – Automne 2001	
L'Observatoire, du bilan au projet	81
Études et publications de l'Observatoire des politiques culturelles (1989-2002)	85



Réalisation-fabrication
TRANSFAIRE – 04250 Turriers
Dépôt légal : octobre 2011
Imprimé en France

Au début de l'année 1989, à la suite d'un colloque tenu l'année précédente à Grenoble sur le thème « Coopération des collectivités publiques et action culturelle » organisé par le ministère de la Culture et l'université des sciences sociales de Grenoble, l'Observatoire des politiques culturelles voyait le jour. Dans la mise en place des politiques publiques de la culture, la décennie 1980 avait été marquée par la montée en puissance du rôle des collectivités territoriales et le processus de décentralisation. La création de l'Observatoire des politiques culturelles est certainement le fruit de ce constat comme de la rencontre d'Augustin Girard, chef du Département des études et de la prospective du ministère de la Culture, et de René Rizzardo, militant culturel, ancien adjoint à la culture de la capitale du Dauphiné, dont la personnalité, la compétence et l'engagement en faveur de la culture faisaient l'animateur idéal de cet outil indispensable pour l'action culturelle des collectivités publiques. Le parcours de René Rizzardo et la naissance de l'Observatoire sont présentés ici dans leur exceptionnelle fécondité.

Imprimé en France
ISBN 978-2-11-128146-2



9 782111 281462

